

SECRÉTARIAT NATIONAL À LA RÉNOVATION Commission de la Rénovation

Paris, le 28 mai 2010



RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA RENOVATION DU PARTI SOCIALISTE

**par Arnaud MONTEBOURG
Président de la Commission de la Rénovation**

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continue du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession. Si cette présence vigilante ne se fait pas sentir, les gouvernements (quels que soient les principes dont ils se recommandent), les corps organisés, les fonctionnaires, les élus, en butte aux pressions de toute sorte de groupes, sont abandonnés à leur propre faiblesse et cèdent bientôt, soit aux tentations de l'arbitraire, soit à la routine et aux droits acquis ... La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps. »

Pierre MENDES-FRANCE, La République Moderne, 1962

EXPOSÉ DES MOTIFS

I.- LES PRIMAIRES

- 1.- L'ouverture des Primaires aux citoyens sympathisants de gauche
- 2.- L'ouverture des Primaires aux candidatures et aux partis frères
- 3.- L'organisation matérielle du vote
- 4.- Le calendrier des Primaires
- 5.- Le rassemblement final et l'esprit des Primaires
- 6.- Les instances chargées d'organiser et d'arbitrer les Primaires
- 7.- La campagne et son financement
- 8.- Les garanties de sincérité des scrutins
- 9 - L'articulation entre les Primaires ouvertes et le Congrès des socialistes

II.- LE NOUVEAU PARTI SOCIALISTE

- 1.- Les Congrès et le gouvernement du Parti socialiste
- 2.- Le rythme et le calendrier de nos Congrès
- 3.- La réforme de la composition de nos instances délibératives et exécutives
- 4.- La nouvelle autorité éthique

III.- LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE CUMUL DES MANDATS

- 1.- Proposition de mise en oeuvre de la consultation militante
- 2.- Les objections de certains parlementaires socialistes
- 3.- La mise en oeuvre du programme de lutte contre le cumul des mandats dans le temps

IV.- LA DIVERSITÉ, LA FÉMINISATION ET LE RENOUVELLEMENT DE NOS RECRUTEMENTS

- 1.- Objectif Législatives 2012 : un mouvement de renouvellement et de diversification de nos recrutements
- 2.- Refondre et assouplir nos procédures de votes internes afin de réussir le renouvellement générationnel et la diversité sociale
- 3.- Pour la parité réelle : 40% de députées dès 2012
- 4.- Création d'un nouveau système de bonus/malus pour les fédérations dans le cadre des élections locales
- 5.- Repérer nos nouveaux talents issus de la diversité dès 2010, grâce à une Commission spéciale « Législatives 2012 » en dialogue avec les fédérations
- 6.- Inscrire les candidats dans le paysage politique local : un nouveau système de parrainage, par les élus, des candidats investis par le parti
- 7.- Une nouvelle école de formation du parti et des sessions de formation obligatoires pour les nouveaux candidats

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Parti socialiste demeure l'organisation politique la plus ancienne en France parce qu'elle a su régulièrement et périodiquement se transformer et se rénover. Fort de ses traditions et de son histoire, c'est quand il a su les reconvertir pour répondre aux changements de la société qu'il a obtenu la confiance de celle-ci. La réforme de 1972 a produit l'avènement de 1981, les travaux de transformation de 1995 ont produit la victoire de 1997. En cela, le Parti socialiste est un parti réformiste, capable de convaincre la société qu'il veut la transformer et la faire progresser, s'il démontre en permanence qu'il sait se réformer lui-même dans les crises qu'il traverse.

Celle que nous connaissons depuis le 21 avril 2002, date de l'élimination de notre candidat par celui d'extrême droite, est profonde et durable. Elle procède de la transformation de notre société ouverte par la disparition de l'Union soviétique et la contre-réforme libérale qui l'a suivie. Elle est une crise de la politique elle-même et de la représentation démocratique dans les sociétés post-industrielles, profondément imprégnées par les choix néolibéraux.

Les écarts considérables entre les discours produits par les partis politiques et la vie quotidienne des citoyens confrontés à une société qui se délite, ont mis en question la forme partisane elle-même, comme machine à désespérer le citoyen et à faire perdre à celui-ci toute forme de croyance dans l'action politique.

Ce qui est en cause dans l'œuvre rénovatrice, c'est la capacité à **réconcilier les citoyens avec l'action publique** et particulièrement avec la construction possible d'une alternative à gauche.

C'est bien une vaste crise morale qui atteint tout autant les individus que leurs organisations, la société tout comme notre parti. La rénovation de celui-ci a donc partie liée avec le changement social et politique de la société et la crédibilité de notre aptitude à changer la société et les rapports entre les hommes et les femmes qui la composent.

Chez les socialistes, cette crise s'exprime d'abord dans **leur difficulté de constituer une communauté** : la fraternité, la confiance et l'ouverture aux autres se sont fracassées dans la lutte de tous contre tous, dans la méfiance et dans le déchirement public. Les moindres tentatives d'ouverture apparaissaient comme suspectes et alimentaient le repli, justifiant même parfois la fuite opportuniste chez l'adversaire.

Cette crise a affecté tout à la fois ces dernières années le gouvernement du parti, le recrutement de ses adhérents, le lien avec les couches populaires, le rapport avec les institutions.

La situation concrète du Parti socialiste après le Congrès de Reims de 2008 posait ainsi de lourdes questions quant à sa capacité à se transformer afin d'affronter la nouvelle donne politique du pays :

1. une droite ayant construit son unité dans un parti unique, absorbant les petits partis dans la majorité présidentielle, pendant que la gauche continuait à fabriquer la division en créant de nouveaux partis ;

2. un Parti socialiste lui-même miné par les divisions en courants et sous-courants, sans capacité de construire des orientations politiques cohérentes, et incapable de dégager des majorités claires, tout comme un leadership incontesté ;

3. une impossible réforme du Parti socialiste, immobile depuis trop longtemps et incapable de transformer ses pratiques pourtant critiquées par ses propres militants et ses soutiens dans l'opinion ;

4. une accélération du temps politique lié au quinquennat et à l'inversion du calendrier, tous deux œuvre (contestée et contestable) de la gauche, ayant fait de l'élection présidentielle le passage obligatoire, déterminant et inévitable pour la conquête du pouvoir national, sans que le parti n'en ait tiré les leçons ni même la moindre des protections pour lui-même, pour s'y adapter ;

Ce sont sur tous ces problèmes irrésolus et laissés de côté que nous devons agir. La rénovation voulue par le vote militant du 1er octobre 2009 a pour but de leur donner des réponses concrètes.

La sortie de cette longue crise passe par **la création de nouvelles règles capables de transformer** les pratiques de **la gauche**, ainsi que de **résoudre les problèmes relatifs à son absence d'unité**. Ces règles nouvelles doivent surtout contribuer à faire émerger des projets politiques en rapport avec les besoins et la demande de la société.

Ce choix nous conduit à abandonner la fiction d'un parti éclairé sur tout, telle une avant-garde détenant le secret de l'émancipation, au profit d'un parti se tournant vers la société française pour lui adresser un message de confiance pour l'aider à nous guider vers elle.

Là où le sarkozysme est un exercice du pouvoir solitaire, unilatéral et autoritaire, la gauche fait le pari de reprendre pied dans la société attaquée, trompée, méprisée par le pouvoir actuel, et de construire le chemin du travail commun avec la société qui n'attend pas seulement une alternance au sommet de l'Etat, mais une alternative dans laquelle elle prendra sa plus grande part.

Cette évolution des pratiques démocratiques a donc un rapport nouveau avec les mutations sociales, permettant l'émergence de nouvelles questions majeures, comme par exemple, la crise écologique, la place du politique par rapport à l'économie, la question sociale à ressusciter, ou encore le problème de la démocratie inachevée de notre pays.

Le chantier comprend deux volets différents : celui des Primaires destinées à affronter la prochaine élection présidentielle ; celui d'un nouveau Parti socialiste, dans sa démocratie interne, dans son éthique, comme dans sa manière de représenter la société en luttant contre le cumul des mandats électifs, en promouvant la diversité sociale, culturelle, de genre et de générations parmi nos candidats.

Les Primaires populaires et ouvertes sont une méthode pour sortir enfin de l'ambiguïté institutionnelle que nous avons entretenue jusqu'ici sur la V^{ème} République, en particulier sur l'élection de son Président au suffrage universel direct. La démonstration a été amplement faite du danger qu'il y avait à n'avoir pas de véritable pensée constitutionnelle : critiquer la présidentialisation de la République mais la pratiquer toujours plus en nos rangs et calendriers. Nous en sommes ainsi arrivés en 2000-2001 à réformer nous-mêmes les institutions dans un sens toujours plus « présidentiel » mais sans en tirer les conséquences sur le fonctionnement du Parti.

Vouloir résoudre nos contradictions et nos impensés veut-il dire que nous rallierions les excès autoritaires de ce régime et que nous deviendrions un « *parti de supporters* » ?

Tout au contraire, en démocratisant la procédure de choix du candidat, nous permettrons l'intervention et la participation du plus grand nombre de citoyens jusqu'ici privés de la possibilité de peser sur l'histoire et le destin de notre pays.

Il s'agit d'un droit supplémentaire donné aux citoyens sur le cours des événements politiques, car jusqu'à ce jour l'élection présidentielle était l'apanage exclusif des états-majors politiques, médiatiques et des instituts de sondages, les citoyens ou les militants jouant jusqu'à la fin un rôle passif de spectateur, convoqués aux urnes lorsque la bataille est jouée et achevée.

Il s'agit aussi de mobiliser l'opinion publique au cours des différentes étapes de la sélection du leader pendant la campagne, afin de lui donner un poids qu'elle n'a jamais jusqu'à présent obtenu dans l'élection du Président de la V^{ème} République. Les participants à la Primaire vont constituer une référence pour le futur candidat devenu président qui leur devra cette élection et naturellement leur rendra des comptes. Le mouvement social, les associations grandes ou petites, les élus locaux, les citoyens en général, pourront par leur participation, défendre dans la campagne leur vision de la société et de la France.

Cette organisation nouvelle participe donc d'une conception optimiste et positive de l'opinion publique, en ce que les citoyens peuvent désormais peser sur le cours de la campagne, car titulaires d'un nouveau pouvoir équilibrant celui qu'ils s'approprient à confier au candidat.

Il est de bon ton, au nom de la fidélité aux traditions du mouvement ouvrier, de railler la démocratie d'opinion et les concessions qu'elle exigerait de faire au pouvoir médiatique. C'est une posture qui conduit au contraire à élever toujours plus de barrières entre le parti et les électeurs, la société toute entière, même quand c'est au prix d'une impuissance à les mobiliser. Elle est liée à un aveuglement sur les nouvelles pratiques dans la société, qui conduisent les citoyens à communiquer, s'agréger entre eux, et se mobiliser sur des enjeux et des modes nouveaux et différents.

Les Primaires ne sont pas qu'une opération de sélection du leader, elles sont une mise en mouvement de la société française. Elles sont un pari ambitieux sur une participation des citoyens à un cercle le plus élargi possible de circulation de l'information et de confrontation vivante des opinions.

C'est une façon de réduire la distance avec la participation politique, en même temps que de renforcer la légitimité du parti dans le système représentatif. C'est une méthode qui a fait ses preuves dans des pays de traditions différentes (Etats-Unis, Italie, Chili, Grèce) dans la mobilisation à un haut niveau des électeurs, et qui permet d'enrayer la tendance à la généralisation de l'abstention, le poison le plus redoutable de la gauche.

Nous sommes ainsi loin des conceptions plébiscitaires et providentielles de nos institutions qui sollicitent le soutien des électeurs à travers un acte de confiance aveugle envers un futur Président, et qui postulent à tort que la confiance dans une personnalité ou l'idéologie du parti auquel il se rattache peuvent triompher de la force des institutions qui laissent pourtant les mains excessivement libres au pouvoir suprême.

Avec les Primaires populaires et ouvertes le mandat donné au vainqueur sera construit dans la délibération collective et pluraliste.

C'est une démocratisation de la V^{ème} République, et une salutaire préfiguration du projet de VI^{ème} République, qui organise devant chaque pouvoir les contre-pouvoirs, nécessaires à un pays en crise qui veut se reconstruire.

Les Primaires pourront ainsi féconder le programme du candidat, ainsi conduit à préciser ses choix, ses stratégies, ses objectifs et les moyens pour les atteindre. Il s'agit là ni plus ni moins que la réalisation des objectifs d'une démocratie adulte, décrits par Pierre Mendès-France dans *La République Moderne* (1962).

Le parti sera ainsi conduit à s'intéresser à ce qu'attendent et souhaitent ses sympathisants et électeurs. C'est donc bien le début d'une autre forme de relation politique avec la société.

La fin du cumul des mandats complète et prolonge logiquement l'entreprise des Primaires. On sait trop combien le cumul des mandats est un mal typiquement français et comment il s'est étendu malgré nos efforts, puisque les socialistes furent les premiers à légiférer à ce sujet en 1985.

Parmi ses nombreux inconvénients, il compte l'affaiblissement du travail législatif et du contrôle parlementaire. Dans le parti, il alimente l'idée d'un éden local, d'une périphérie victorieuse, sorte de nouveau « *socialisme municipal* » permettant de faire l'économie d'une stratégie de prise du pouvoir d'Etat, les victoires répétées aux élections locales successives aidant. Or, le pouvoir sarkozyste a multiplié les attaques directes et dangereuses contre les positions établies localement de nos élus locaux.

La fin du cumul va donc de pair avec la reconstruction d'une autorité politique, dans et pour le parti tout entier, et lui donne les moyens de fixer des règles de sélection des nouveaux candidats et de les faire respecter. C'est pourquoi il faut l'appliquer à nous-mêmes sans attendre le vote d'une loi, qui reporterait l'effectivité de cette réforme à 2017, soit 8 ans après que les militants l'aient approuvée, ce qui -reconnaissons le- porterait une atteinte assez considérable à la crédibilité du parti à engager des réformes difficiles pour le pays, puisqu'incapable de le faire pour lui-même...

Il se joue donc dans cette réforme la croyance dans l'esprit public que les socialistes peuvent se transformer, retrouvant ainsi le chemin de la confiance dans les urnes.

Cette réforme, réalisée en 2012, induira une profonde modification de la sélection de nos candidats. Il s'agit de **transformer le visage de notre parti au plan national en faisant naître en 2012 une nouvelle génération de dirigeants**, de parlementaires, en puisant parmi les femmes, les jeunes, les Français d'origines diverses. La priorité doit être mise, en raison de notre retard à diversifier nos recrutements de cadres –excessivement masculins, quinquagénaires et blancs- vers les Français issus de la diversité, aujourd'hui peu assurés de conquérir un mandat en respectant nos moeurs politiques. Mais au-delà des Français issus de la diversité, de l'immigration, il y a les femmes à propos desquelles on peut dire que la réforme constitutionnelle de 2000 n'a pas eu toujours les effets concrets espérés et attendus. Il y a également ces citoyens de milieux populaires, des nouvelles classes populaires, qui sont trop peu ou trop mal représentés dans le vivier de nos élus.

L'adoption de nouvelles règles de désignation pour les prochains scrutins permettra l'avènement d'une nouvelle génération politique, assurant un rapport équitable entre majorité électorale d'une part et majorité sociologique et culturelle d'autre part. Dans un parti historiquement forgé par l'action d'un grand nombre d'élus, cette rénovation permettra d'actualiser cette ressource en l'harmonisant avec les progrès de la démocratie décentralisée.

Enfin, il est temps de **bâtir un nouveau Parti socialiste**, à partir de ces règles nouvelles, tout comme à partir de celles nouvelles que nous proposons, applicables à notre système de gouvernement interne.

Le Parti socialiste est capable d'aller très loin dans la mise en scène publique de ses désaccords, en raison d'un système institutionnel interne dont il n'est pas excessif de dire qu'il ressemble à la IV^{ème} République. Le vote sur les motions à la proportionnelle intégrale conduit à des accords de gouvernement du parti négociés dans une Commission des résolutions devenue le lieu scénographique des ruptures et des arrangements sans garantie que sortent de ces combinaisons, dans le dos des militants et sous les caméras de l'opinion publique, une majorité claire sur des orientations politiques durables. La distinction entre le vote sur les motions, antérieur au Congrès, et le vote sur le premier secrétaire, postérieur au Congrès, est absurde car produit des incohérences en cas d'absence de majorité, avec des risques d'affrontements destructeurs conduisant des fractions opposées à s'affronter ou menacer de s'affronter devant la justice, comme ce fut le cas à l'issue du Congrès de Reims.

Ce système, qui produit en cas de crise interne une aggravation des problèmes, encourage des pratiques erratiques qui dépolitisent et déresponsabilisent le parti. Dans le respect de notre tradition pluraliste, de la proportionnalité des opinions et de leur représentation, il nous faut transformer notre système de congrès et de désignation de nos dirigeants, afin de transmettre, à l'intérieur comme à l'extérieur, un message et une image de solidité de notre organisation. Cela fut une force pour le nouveau parti créé au Congrès d'Épinay et cela doit le redevenir après la création du nouveau Parti socialiste de 2010.

Mais il s'agit, par **la naissance d'une autorité éthique indiscutable, de garantir la naissance d'un état de droit généralisé dans le Parti socialiste**, en assurant la promotion de bonnes pratiques et en interdisant les mauvaises. Nos statuts, on le sait, sont l'objet d'arrangements qui vont jusqu'à vicier la sincérité de nos scrutins internes.

Les partis de gauche, et le nôtre en particulier, contribuent à la politique moderne en ne se contentant pas d'être des machines électorales ; ils se nourrissent des expériences présentes dans la société, les inscrivent dans l'imaginaire des citoyens et conduisent des stratégies de changement de la société dans un sens progressiste. Il y a donc, entre les mouvements qui traversent et travaillent la société et nos partis de gauche, une différence non de nature mais de fonction. Cela exige plus que jamais un parti ouvert à la société.

C'est l'enjeu de cette rénovation.

En la faisant, nous aiderons les Français à reprendre le contrôle de leur destin, en écrivant avec eux une nouvelle page de l'histoire de France et peut être de l'Europe.

Le 12 septembre 2009, le Conseil national du Parti socialiste a élaboré un questionnaire en 5 points, comprenant 11 questions, sur un projet de rénovation du parti. La consultation des militants a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre et a apporté une réponse massivement positive à chaque question posée.

Le parti, à l'issue de cette consultation militante, avait donc un mandat précis : faire des propositions concrètes et efficaces pour rénover notre vie interne dans 5 directions, sur la foi du mandat reçu des militants : des Primaires ouvertes ; le non-cumul des mandats ; la parité, la diversité et le renouvellement générationnel ; une démocratie interne aboutie ; des règles d'éthique.

La Commission s'est réunie chaque semaine pendant 7 mois, depuis le mois d'octobre 2009 jusqu'au mois d'avril 2010.

Le présent rapport développe les propositions esquissées au fil des semaines lors des débats de la Commission de la rénovation, associant des membres du Bureau national et des représentants de chacune de nos sensibilités, à l'initiative du Secrétariat national chargé de la rénovation.

Ses membres étaient : Paul Alliès, David Assouline, Guillaume Balas, Dominique Bertinotti, Jean-Louis Bianco, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Emeric Bréhier, Christophe Caresche, Carlos Da Silva, Harlem Désir, Alain Fontanel, Razzy Hammadi, François Lamy, Bruno Le Roux, Frédéric Leveillé, Marianne Louis, Patrick Mennucci, Mehdi Ouraoui, François Rebsamen et Roberto Roméro.

L'auteur du rapport tient à remercier pour leur aide précieuse, dévouée et constante, Paul Alliès, secrétaire national adjoint à la Rénovation, Jean Marcel Bichat, ancien délégué national à l'Histoire du parti, Olivier Ferrand, Président de Terra Nova, associé aux travaux de la Commission, Laurence Girard, Secrétaire générale du parti, Brigitte Godet et Véronique Derotus, qui ont assuré de main de maître le secrétariat de la Commission.

I – LES PRIMAIRES

La V^{ème} République n'a connu à ce jour qu'un seul président socialiste, François Mitterrand. En 2012, vingt-quatre ans se seront écoulés depuis notre dernière victoire présidentielle. Certes, dans le contexte de la dissolution, nous avons pour la première fois, en 1997, gagné des élections législatives mais en 2012, il y aura 10 ans qu'aura pris fin le gouvernement de la « gauche plurielle ». La question du « leadership » n'est toujours pas résolue. Aucun leader « naturel » ne s'est imposé et nos institutions internes ne permettent pas de choisir entre nos nombreux talents.

Nous avons le devoir d'éteindre progressivement les divisions. Nous avons pansé les plaies du Congrès de Reims et organisé autour et avec Martine Aubry la recherche de l'unité. Condamnés par nombre d'observateurs après les élections européennes de 2009, nous avons gagné les élections régionales de 2010, de la même manière que nous avons gagné - malgré notre échec de 2002- les élections régionales, cantonales et européennes de 2004, et tout comme nous avons - malgré notre échec de 2007- gagné les élections municipales de 2008. Nous avons pour nous, malgré nos revers électoraux occasionnels, un imaginaire de la gauche, des rêves, et des valeurs à déployer sous les yeux des Français, pour entraîner notre pays vers d'autres chemins. Ces ressources constituent un potentiel extraordinaire, s'il n'était en permanence gaspillé par une incapacité institutionnelle et structurelle à choisir un leader et à s'y tenir, en disposant autour de ce dernier l'ensemble de nos moyens intellectuels, humains et matériels en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir.

Les Primaires sont un projet politique qui attaque de front la crise démocratique dont sont victimes tous les appareils politiques, dont le nôtre. Elles démocratisent l'élection présidentielle qui, jusqu'à présent, était restée la production en cercle fermé des états majors médiatiques et politiques, en installant cette fois enfin le peuple de gauche en son coeur. C'est une riposte stratégique aux changements institutionnels (quinquennat, inversion du calendrier, pratique sarkozyste abusive et autoritaire de la V^{ème} République) qui ont installé la maladie présidentielle dans les moindres recoins des arrières pensées de tous les dirigeants de tous les partis.

Le Parti socialiste doit compter dans ses rangs de nombreux candidats déclarés à cette élection. Si on ajoute les candidats des partis de gauche avec lesquels nous serons appelés à gouverner le pays, nous pouvons aisément imaginer une quantité encore plus importante de candidats. C'est ce qu'on appelle la gauche des personnalités qui ne recoupe pas la géographie des appareils et des partis, mais augmente leur inclination à la multi-fraction.

Il est temps d'ouvrir une nouvelle période en ordonnant enfin notre propre désordre, et en assumant de combattre la V^{ème} République sur son terrain, ce que fit François Mitterrand en son temps. En plébiscitant le processus de Primaires populaires et ouvertes, les adhérents et militants n'ont pas seulement soutenu un projet organisant la recherche de leur unité après les expériences malheureuses de division en 2002 et 2007. Ils ont également soutenu l'engagement dans un processus unitaire innovant en organisant la triple ouverture : ouverture aux partis de gauche avec qui nous souhaitons gouverner, ouverture aux citoyens sympathisants désireux de soutenir notre victoire, ouverture, enfin, aux candidats afin d'éviter les verrouillages d'appareil.

L'évolution majeure est là puisque déjà en 1995, une primaire fermée courte et à l'intérieur du parti a été organisée entre Lionel Jospin et Henri Emmanuelli. De même en 2006, une primaire fermée réservée aux adhérents, auxquels il était possible de n'adhérer que contre la somme de 20 euros, a été organisée entre Ségolène Royal, Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius.

Les modalités des Primaires ont été débattues dans le respect du mandat de la consultation militante du 1^{er} octobre par la Commission de la Rénovation. Elles sont conçues comme un outil à double utilité, d'abord de rassemblement progressif autour du vainqueur, et en même temps de mobilisation de la société autour de notre candidat et de ce qu'il porte.

La campagne doit permettre aux électeurs de tout connaître des candidats : leur personnalité, leur programme, leurs équipes. Les votes doivent permettre de les départager et de dégager un vainqueur déclaré comme tel dès que ce dernier obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Les Primaires sont conçues comme un processus de rassemblement qui se conclura par un moment solennel de mise en relief de l'unité entre les candidats, les vaincus soutenant publiquement le vainqueur, et ce dernier tendant la main aux compétiteurs battus.

La Commission a exprimé une préférence pour une campagne enracinée dans les territoires, permettant l'expression de la population, et l'inscription à l'agenda par celle-ci des questions qui l'intéressent.

La question du devenir du projet socialiste a été évoquée par la Commission. L'expérience tirée de l'histoire des scrutins présidentiels a montré que le projet du parti a toujours été distinct du programme du candidat désigné, bien qu'y puisant son inspiration. Tel fut le cas du projet socialiste en 1981, différent des 110 propositions du candidat Mitterrand, du projet travaillé par le parti en 2001 et le projet du candidat Jospin. **Les Primaires assument la possibilité d'une évolution du projet choisi par le parti, tout comme celui émanant des autres partis co-organisateur.** Les projets des partis sont des matériaux pour la construction du projet dans et à l'aide des Primaires car l'intervention de la population est de nature à faire évoluer l'offre politique du parti à travers celle faite *in fine* par son candidat.

Les Primaires sont un outil de rassemblement partiel des partis de gauche souhaitant présenter un candidat ensemble au premier tour de l'élection présidentielle. Pour l'heure, deux d'entre eux ont fait savoir leur disponibilité (sous conditions) à la participation de ce processus : le Parti Radical de Gauche et le Mouvement Républicain des Citoyens (bien que ce dernier s'en soit à ce jour provisoirement retiré après les élections régionales), dont les représentants ont siégé à la Commission et présenté des contributions orales ou écrites, intégrées dans le présent rapport.

La Commission de la Rénovation a indiqué vouloir laisser à nos partenaires la liberté de fixer leurs propres règles de présentation de leur(s) candidat(s), les règles présentées dans le présent rapport et soumises au vote des adhérents du Parti socialiste n'engageant que ce dernier. Ces règles n'excluent pas qu'elles soient rediscutées avec nos partenaires si ceux-ci et si la direction du parti estimaient nécessaire d'élargir le périmètre de nos Primaires à d'autres partis frères.

Projet, choix du candidat, alliances : tout est donc lié dans un nouvel ensemble architectural. Nous pourrions utiliser les Primaires comme le déclencheur d'un formidable espoir populaire, en reprenant pied dans la société française, tout comme un moyen de moderniser notre parti dans ses pratiques et ses comportements et peut-être, si les protagonistes le souhaitent, réorganiser ultérieurement l'architecture de la gauche.

1.- L'ouverture des Primaires aux citoyens sympathisants de gauche

Pour ouvrir le plus largement possible le scrutin des Primaires ouvertes et populaires aux citoyens souhaitant exprimer un soutien à la victoire de la gauche, la Commission de la Rénovation propose de réduire le plus possible les obstacles à la participation au vote en les limitant à **trois conditions** :

- être inscrit sur les listes électorales de la République, et faire donc partie du corps électoral ; cette proposition évite d'avoir à établir une liste électorale source de discussion et de contestation, et incite les participants aux Primaires à s'inscrire sur les listes électorales de la République dont la proportion de non inscrits s'accroît chaque année.
- signer, en forme d'émargement, une déclaration sur l'honneur d'adhésion aux valeurs de la gauche, exprimées sous forme de texte publié par les partis co-organisateurs, ou si la forme paraît trop lourde un engagement de soutien au vainqueur de la primaire.
- faire un don le jour du vote à la campagne des Primaires, dont le montant sera laissé à la discrétion de chacun selon ses moyens, et pouvant aller de 1 € jusqu'au plafond de versement défini par les règles de financement des partis politiques.

Ainsi, le corps électoral des Primaires sera composé de la liste électorale dans toutes les communes de France mise à jour au mois de mars 2011 (n'incluant pas les listes complémentaires composées des citoyens de l'Union européenne), et des listes des centres de vote dans nos consulats et ambassades (Français de l'étranger). Les modalités de vote des Français de l'étranger seront établies par le comité d'organisation des Primaires, sous le contrôle de la Haute Autorité chargée de veiller à la sincérité des scrutins.

Ce corps électoral ne permet pas d'inclure les mineurs de plus de 16 ans et les étrangers, membres adhérents des partis politiques co-organisateurs. C'est pourquoi il est proposé de créer une liste complémentaire reprenant les mineurs et étrangers adhérents desdits partis.

La liste complémentaire qui ne devrait pas excéder quelques milliers de noms sera établie par le comité d'organisation des Primaires, composé des partis politiques co-organisateurs et des représentants des candidats, sous le contrôle de la Haute Autorité, chargée de veiller à la transparence des Primaires.

2.- L'ouverture des Primaires aux candidatures et aux partis frères

Les Primaires ouvertes et populaires ne peuvent pas être, malgré les tentations permanentes d'un retour en arrière, verrouillées à double tour par les appareils politiques. Dès lors que nous faisons le choix de nous appuyer sur la société française pour choisir notre candidat en mobilisant celle-ci, il faut assurer et préserver la sincérité de l'ouverture des Primaires, afin d'éviter l'accusation d'hypocrisie dont il est (déjà) arrivé que les socialistes soient l'objet.

Tenter, par les modalités techniques de parrainage, de contrôler les candidatures et donc, la désignation, serait une cause de démobilisation et de reproche de la part de ceux nombreux qui nous observent et nous espèrent. C'est pourquoi la Commission a écarté la pré-désignation des candidats par les partis co-organiseurs, que quelques voix minoritaires ont demandée en dépit du mandat de la consultation militante du 1^{er} octobre 2009.

A l'inverse, pour éviter une ouverture excessive ou sans maîtrise du nombre et de la qualité des candidatures, une proposition, qui a été soutenue par certains membres de la Commission, tendant à autoriser toute candidature qui aurait obtenu le nombre de 10 000 signatures de militants des partis co-organiseurs, a également été écartée.

Afin d'éviter un trop grand nombre de candidats, ou d'écarter des candidatures farfelues, il a été fixé un léger parrainage. La Commission souhaite que toute personnalité ayant exprimé le désir de se présenter puisse se positionner confortablement dans les Primaires, à charge pour chaque intéressé de mesurer la difficulté de l'obstacle et de déclarer par avance vouloir soutenir en toutes circonstances le vainqueur.

Le seuil de parrainage retenu est :

5% des parlementaires socialistes (soit 17 députés -national et européen- ou sénateurs), ou bien 5% des membres titulaires du Conseil national du parti (soit 16 membres), ou bien 5% des 539 conseillers régionaux ou des 1460 conseillers généraux socialistes, (soit 99 conseillers généraux ou régionaux), ou bien 5% des 313 maires socialistes des villes de plus de 10 000 habitants, (soit 16 soutiens parmi ceux-ci).

La Commission a fait le choix de ne pas fixer de règles s'agissant de nos partenaires, les laissant libres dès lors qu'ils entrent dans le processus de Primaires de définir les modalités de désignation ou leurs propres règles de représentativité pour le choix de leur(s) candidat(s).

3.- L'organisation matérielle du vote

L'élection présidentielle se déroule dans 85.000 bureaux de vote. Afin d'assurer la mobilisation maximale des électeurs, comme tel fut le cas s'agissant du référendum sur la privatisation de la Poste, co-organisé le 3 octobre 2009 par plusieurs partis et organisations syndicales ou associatives (12.000 bureaux de vote qui ont amené 1.220.000 personnes à se déplacer pour exprimer un vote), nous préconisons l'installation du plus grand nombre possible de bureaux de vote.

Notre objectif doit se situer entre 10 000 et 15 000 bureaux de vote et le comité d'organisation des Primaires, qui gèrera l'implantation des bureaux, devra veiller à installer un bureau de vote par canton et un bureau de vote pour environ 5 000 électeurs.

La gauche italienne a pu obtenir avec 10 000 bureaux de vote, la participation de 4 millions de citoyens lors de la désignation de Romano Prodi.

Les scrutins se tiendront dans les locaux municipaux mis à la disposition des Primaires par les municipalités, l'objectif étant de faire coïncider le plus possible les lieux de vote aux Primaires et les lieux de vote habituels.

4.- Le calendrier des Primaires

La désignation finale du candidat (le vainqueur ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés) ne peut pas avoir lieu après octobre. L'extension du calendrier du scrutin jusqu'au mois de novembre ne paraît pas une bonne solution, car notre candidat doit pouvoir disposer le plus tôt possible de l'atout du rassemblement de son camp pour pouvoir se tourner rapidement vers le reste des Français.

La désignation devra être suivie d'une Convention d'investiture et de rassemblement assurant le ralliement des vaincus au vainqueur, qui peut prendre la forme d'un Congrès. Cette conclusion de la saison des Primaires devra avoir lieu au plus tard à l'automne 2011.

En dehors de quelques rares désaccords, la Commission s'est retrouvée d'accord sur cette date d'aboutissement des Primaires.

S'agissant de la date de début de la campagne, les avis sont assez convergents pour affirmer qu'il semble impossible de commencer la campagne des Primaires avant le dénouement des élections cantonales de la fin du mois de mars 2011. La campagne se déploiera totalement et naturellement à partir de cette date.

La question qui reste en débat est celle -il est vrai difficile à codifier par avance- de savoir à quelle date limite le dépôt des candidatures pourra être fixé, date à partir de laquelle la campagne pourra sérieusement commencer avec l'ensemble des protagonistes.

La question n'est pas mince, car il s'agit de l'intérêt collectif de la gauche qui devra se définir, indépendamment des intérêts personnels des candidats, même si chacun des candidats doit pouvoir se situer confortablement dans ce processus d'intérêt général.

La question a donc été posée par la Commission de la manière suivante :

- nous avons peu de candidats à départager (inférieurs à 4), et dans ce cas, nous pourrions avoir une campagne qui pourra commencer tard avec les votes en octobre ; ce serait alors une Primaire de courte durée, dotée d'une campagne courte, et le début de la campagne pourrait être retardé à la rentrée de septembre ;
- nous enregistrons un nombre important de candidatures (supérieures à 4), et la campagne doit commencer tôt afin d'organiser le rassemblement progressif autour de celui ou celle des candidats qui rassemble le mieux.

Dans ce cas, il paraît nécessaire que les candidatures, qui se seront peut-être spontanément déclarées avant la fin de l'année 2010, ne soient pas livrées pendant six mois à elles-mêmes, car les Primaires avec des candidats en nombre, assorties d'une campagne longue, sans vote, donneraient excessivement le sentiment d'une foire aux candidatures dans laquelle l'opinion publique nous demanderait de mettre bon ordre.

C'est la raison pour laquelle il a été imaginé une formule optionnelle qui permettrait d'adapter la Primaire à sa configuration politique, selon le nombre de candidats : le *vote préalable*.

En cas d'un nombre élevé de candidats, supérieur à 4, il paraît en effet opportun politiquement que la Primaire ne dure pas -comme cela pourrait être le cas pendant plusieurs mois- sans départage ni élimination (ou qualification) progressive des candidats. Une majorité des membres de la Commission a donc imaginé un *vote préalable*, qui pourra se tenir avant la mi-juillet 2011 et servira de système de qualification des meilleurs candidats, réunissant un nombre de suffrages suffisants (10%), capables de réunir suffisamment d'électeurs en vue du premier tour. Cette solution a pour but de créer les meilleures conditions de la mobilisation des électeurs dans le déroulement des Primaires, et d'organiser le ralliement des candidats vaincus ou découragés au vainqueur.

Cette formule du *vote préalable* a été soutenue par plusieurs représentants de sensibilités (et non des moindres) dans la Commission. Mais elle a aussi ses adversaires, lesquelles soutiennent que le *vote préalable* serait une formule facilitant l'utilisation des Primaires à des fins de publicité personnelle. Il devra leur être répondu que le fait d'interrompre le processus de candidature pour des candidats incapables de faire la démonstration de leur aptitude à la victoire, est au contraire une saine mesure d'intérêt général.

Le *vote préalable* est donc une mesure qu'il sera indispensable de mettre en œuvre si la Primaire enregistre un nombre important de candidatures.

Au total, le calendrier de la Primaire pourrait être le suivant en cas de *vote préalable*, lequel devra être décidé par les partis co-organisateur de la Primaire :

- juin 2011 : date limite de dépôt des candidatures et de vérification des parrainages ;
- avant le 14 juillet 2011 : *vote préalable* avec qualification des candidats ayant obtenu plus de 10% des suffrages ;
- 25 septembre 2011 : élections sénatoriales ;

- début octobre 2011: premier tour des Primaires ;
- 15 jours après: si nécessaire (absence de majorité absolue), deuxième tour des Primaires ;
- Convention d'investiture et de rassemblement (ou Congrès): dernière semaine d'octobre 2011.

Ce calendrier sera ajusté par le Bureau National au mois de janvier 2011 dernier délai, en fonction de la configuration politique des Primaires. Ce Bureau national décidera également de la date de tenue du vote préalable éventuel en fonction du nombre de candidats.

Dans le cas où il n'y aurait pas de vote préalable, le dépôt des candidatures aurait lieu soit fin juin, soit début septembre.

5.- Le rassemblement final et l'esprit des Primaires

L'objet des Primaires est celui d'un rassemblement sous l'œil et les encouragements des citoyens composant le peuple de gauche, chargé de départager les candidats et les orientations qu'ils incarnent.

L'esprit des Primaires est un mélange de compétition et de coopération ; il s'agit donc une «*coopétition*». Les candidats exposent leurs projets pour la France, l'Europe et le monde, mais ils ne s'affrontent pas parce qu'ils savent qu'ils vont gouverner et travailler ultérieurement ensemble pour le bien du pays. Ils seront donc tenus d'intégrer dans leur comportement le fait que tout candidat peut être amené à soutenir son concurrent si celui ou celle-ci l'emporte ou bien l'inverse.

Aussi, tout candidat entrant dans la compétition des Primaires devra s'engager par avance à soutenir publiquement le vainqueur. Cette obligation, édictée d'avance, sera de nature à assurer à la fois le soutien des « vaincus » au « vainqueur » et en retour, la considération des « vaincus » de la part du « vainqueur ».

A l'issue du vote désignant le vainqueur, une Convention d'investiture et de rassemblement (ou Congrès) se tiendra, au cours de laquelle les candidats battus ou éliminés s'adresseront à l'ensemble des délégués des partis co-organisateurs ainsi qu'à l'opinion publique pour s'engager dans la campagne autour du vainqueur, lequel à son tour tendra la main aux candidats battus et éliminés. La Convention d'investiture et de rassemblement (ou Congrès) se conclura par le discours aux Français de notre candidat, ouvrant la campagne dans le pays.

6.- Les instances chargées d'organiser et d'arbitrer les Primaires

Une **Haute Autorité** sera mise en place le plus tôt possible afin d'être opérationnelle dès la date d'ouverture du dépôt des candidatures. Désignée de manière consensuelle par les partis co-organisateurs, composée de 5 membres dont les qualités morales sont incontestées, cette Haute Autorité garantira l'esprit des Primaires, son succès, ainsi que son bon fonctionnement, conformément aux règles adoptées par avance. Elle disposera du pouvoir d'arbitrage en premier et dernier ressort en cas de contestation, y compris s'agissant des conflits non résolus au sein des instances d'organisation des Primaires. Elle peut désigner dans les départements où elle l'estime nécessaire, un délégué chargé de surveiller les opérations électorales. La Haute Autorité, garante de la sincérité du vote,

est seule chargée de proclamer le résultat des scrutins.

La Haute Autorité du Parti socialiste telle que proposée par la Commission de la Rénovation (*cf infra*) peut parfaitement remplir ce rôle, sous réserve que nos partenaires en acceptent la composition.

Un comité national d'organisation des Primaires (CNOP), composé par les partis politiques co-organisateurs des Primaires **et les représentants des candidats**, aura pour mission d'adopter, par consensus, le règlement d'application qui précisera dans le détail les règles électorales applicables à l'organisation de la campagne. Dans chaque département, un comité d'organisation départemental, composé selon le même mode, sera chargé d'organiser les Primaires, sous le contrôle de la Haute Autorité.

7.- La campagne et son financement

Les Primaires ouvertes et populaires font le choix d'une campagne enracinée, sur le terrain, permettant à la population de s'emparer de la campagne pour y intervenir, poser des questions à ses yeux irrésolues, et inscrire à l'agenda de la campagne les problèmes qui lui tiennent à cœur.

La campagne enracinée est un outil très important pour le mouvement social et associatif qui a besoin d'assortir de la participation de chacun, cette conquête démocratique que constitue ce droit nouveau pour chaque citoyen de choisir le candidat de la gauche en mesure de battre Nicolas Sarkozy.

C'est pourquoi nous faisons le choix d'une campagne en forme de tour de France des candidats, qui présenteront, devant la population réunie pour l'occasion, leurs projets pour la France, pour l'Europe et le monde.

Il sera fixé un plafond de dépenses par candidat et par tour de scrutin. Les règles de financement des campagnes électorales s'appliqueront. Les partis organisateurs prendront en charge les dépenses sur justificatifs dans une limite à définir. Le respect des plafonds sera vérifié par le Comité National d'Organisation des Primaires. En cas de litiges, la Haute Autorité sera saisie. En cas de manquement grave aux règles, des sanctions pourraient être mises en place, incluant le non-remboursement des dépenses exposées.

8.- Les garanties de sincérité des scrutins

L'organisation des Primaires entend se rapprocher le plus possible des lois applicables aux scrutins de la République.

Le contrôle des opérations de vote se fera dans chaque bureau de vote par un président désigné par le comité départemental d'organisation des Primaires (*voir supra*). Le dépouillement sera public et donnera lieu à un procès-verbal et à une transmission directe des résultats par *sms* ou téléphone et visible sur Internet en temps réel. Le soir même, les procès-verbaux et les fonds collectés seront déposés auprès d'une commission chargée du recensement départemental des votes, composée d'un représentant par candidat et de trois personnalités qualifiées par le comité départemental d'organisation des Primaires. La commission effectue le recensement des votes au fur et à mesure de l'arrivée des PV de chaque bureau de vote. La commission tranche toutes les questions que peuvent poser la validité du scrutin et le décompte des bulletins, procède aux rectifications nécessaires et proclame les résultats départementaux sous réserve des éventuelles réclamations. Toute

réclamation est portée devant la Haute Autorité. La Haute Autorité proclame le résultat national définitif.

9 - L'articulation entre les Primaires ouvertes et le Congrès des socialistes

Le Congrès du parti et les Primaires de la gauche partiellement rassemblée seront deux moments capitaux de la vie politique nationale en 2011. Aucun de ces deux événements ne doit porter atteinte à l'autre. Après nos deux échecs successifs aux élections présidentielles de 2002 et de 2007, nul ne peut douter que l'attente des Français porte davantage sur la réussite de l'alternance politique qui mettrait fin à la présidence Sarkozy que sur l'organisation de la direction du PS et le poids des sensibilités qui la composent.

Tenir le Congrès avant les Primaires risquerait de transformer le Congrès en une première étape inutile et fermée des Primaires. On peut craindre en effet que certaines candidatures internes soient destinées à préparer l'étape des Primaires, plutôt que de nourrir le débat interne sur le choix de nos orientations.

La tenue de notre propre Congrès avant les Primaires de la gauche, organisées avec certains de nos partenaires, est de nature à nous interdire de présenter celles-ci comme totalement ouvertes. Elle fera planer sur notre discours des soupçons d'hypocrisie.

De surcroît, **nul ne souhaite revivre le Congrès de Reims**, ses luttes de pouvoirs et ses accusations mutuelles qui risqueraient de ruiner les efforts accomplis depuis une année et demie. Enfin, dès lors que le projet et le candidat auront été choisis, que resterait-il d'intéressant à accomplir dans un congrès, à part choisir une direction, ce qui n'a strictement aucun intérêt aux yeux des Français, désormais accoutumés à nous reprocher notre excessif nombrilisme ?

Dans ce cas, le Congrès du parti se réduirait alors à un simple renouvellement de la direction qui pourrait parfaitement intervenir après l'élection présidentielle, en fonction de la nouvelle configuration politique.

L'esprit majoritaire de la Commission a donc préféré la solution du report du congrès à l'après-Primaires, en le jumelant avec la Convention d'investiture de notre candidat, en novembre 2011. En tout état de cause, un congrès se tiendrait à nouveau après les décisions du corps électoral à l'automne 2012.

* *
*

II.- LE NOUVEAU PARTI SOCIALISTE

Le moment est venu de bâtir un Nouveau Parti socialiste. Sous la V^{ème} République, aucun cycle politique ne s'est ouvert sans la naissance d'une nouvelle organisation redéfinissant ses orientations et créant des conditions nouvelles à une adhésion massive. Le Parti socialiste version 1972, qui a servi à la victoire de 1981, corrigé en 1995, a fait depuis la preuve de ses capacités autodestructrices, en raison notamment d'un système institutionnel interne, survivance de la IV^{ème} République : le vote sur les motions à la proportionnelle intégrale conduit à des arrangements à l'insu des militants, et produit des synthèses sans grande clarté, sur des orientations politiques artificielles.

La coexistence au sein du PS de deux systèmes de vote, proportionnel sur les textes d'orientation, et majoritaire sur le Premier secrétaire a failli, au Congrès de Reims, faire voler en éclat le Parti socialiste. Plus qu'une absurdité ou un impensé, ce compromis boiteux depuis 1995, ne pose aucune difficulté en cas de majorité stable et solide autour des orientations du Premier secrétaire ; mais il devient dangereux en cas de crise politique interne et un facteur d'aggravation de nos difficultés.

Tel fut le cas, à deux reprises en 20 ans, au Congrès de Rennes et au Congrès de Reims, deux Congrès qui posèrent des problèmes de succession irrésolus du leader de la gauche. Ces crises internes du Parti socialiste offrent à nos adversaires des opportunités excessives de discréditer durablement l'image de la gauche, au grand désespoir des Français, désireux de pouvoir toujours disposer d'une alternative.

Comment transformer utilement les règles du Parti socialiste afin de créer une machine nouvelle adaptée aux besoins d'unité et de rassemblement dont la gauche manque cruellement, dans un univers politique en crise, divisé, tiraillé auquel la société demande d'ordonner son désordre ? Tel est l'enjeu de ce Nouveau Parti socialiste que nous proposons aux militants.

1.- Les Congrès et le gouvernement du PS

Le mandat de la consultation militante du 1^{er} octobre 2009 était clair car il demandait de concilier le respect du pluralisme des sensibilités s'exprimant à l'intérieur du parti (par le vote à la proportionnelle) et « *l'efficacité majoritaire* » (scrutin majoritaire). Dans leur histoire, la SFIO et le Parti socialiste n'ont cessé d'hésiter et osciller entre les deux systèmes : majoritaire lorsque le parti avait besoin de majorité claire, forte et soudée pour affronter la dureté des temps politiques ; proportionnel pour permettre une représentation de toutes les tendances, en particulier les minorités, assurant l'enrichissement et la stimulation du parti, donc facteur de régénérescence.

La SFIO, qui était à l'origine une fédération de tendances (les 7 partis socialistes de 1905), fit le choix de la représentation proportionnelle. Les statuts de 1905 instituèrent une Commission Administrative Permanente qui devint le véritable exécutif du parti. Le Congrès national désignait parmi les membres de la CAP un bureau de 4 membres. Le Congrès national extraordinaire des cadres des fédérations socialistes issues de la Résistance réuni à Paris du 9 au 12 avril 1944, décida l'abandon de la représentation proportionnelle en raison des excès des tendances dans l'entre-deux-guerres, et de leur propension à la scission (à deux reprises 1920 et 1934) et le remplacement de la CAP par un Comité directeur, élu au scrutin majoritaire.

Le Congrès d'Unité des socialistes réuni à Épinay-sur-Seine, du 11 au 13 juin 1971, décida de revenir à la représentation proportionnelle ; ce fut même le premier vote qui rassembla les courants qui formèrent ensuite la nouvelle majorité du parti lors du vote de la motion finale. Depuis cette date, le choix de la représentation proportionnelle n'a jamais été remis en cause sauf pour l'élection du Premier secrétaire, plus élu par le comité directeur depuis 1993 : le Congrès du Bourget (22 au 24 octobre 1993) confia cette désignation aux membres du congrès national et les réformes statutaires présentées par Lionel Jospin lors de son retour à la direction du parti, en octobre 1995, instituèrent la désignation par le vote majoritaire des adhérents, à l'instar du vote de désignation du candidat à l'élection présidentielle.

La proposition qui a recueilli un très large assentiment de la Commission de la Rénovation est celle d'une nouvelle synthèse entre le système proportionnel et le système majoritaire : nous proposons de conserver la représentation proportionnelle qui garantit à toutes les sensibilités du parti le droit à l'expression, à la compétition et à une représentation correcte de son influence.

Cette représentation est un outil important pour l'agrégation de partis, aujourd'hui évoluant à l'extérieur du PS, désireux plus tard de s'adjoindre éventuellement aux socialistes à condition que leur influence puisse leur être reconnue en interne s'ils décidaient de fusionner.

Nous proposons de conserver le droit acquis en 1995 pour les militants et adhérents -et non des seuls membres du Conseil national ou des délégués du Congrès- de désigner par leur suffrage universel le Premier secrétaire.

Nous faisons donc deux propositions à débattre et à choisir ; ces deux propositions sont toutes deux inspirées par la représentation proportionnelle à finalité et à efficacité majoritaire, ainsi organisée :

Première proposition

1.1 - Chaque motion d'orientation soumise au suffrage universel des adhérents comportera comme premier ou première signataire le nom de son candidat ou de sa candidate aux fonctions de Premier secrétaire. Le vote sur la motion et le vote sur le Premier secrétaire seront un seul et même vote.

Il s'agit là d'une première contrainte pour les socialistes dans les préliminaires du Congrès à se rassembler autour d'un leader.

Cette proposition maintient la présentation au vote à la proportionnelle des militants par les courants de pensée, de textes d'orientation associant propositions politiques et signataires s'engageant sur les idées développées dans leurs motions.

En cas de majorité absolue dès le premier tour, la motion qui obtient cette majorité voit son candidat au Premier secrétariat élu, et les instances (BN et CN) composées à la proportionnelle des suffrages.

1.2 – En cas d'absence à ce premier tour de majorité absolue, et de division constatée du parti, (ce qui n'est arrivé que 2 fois en 20 ans) nous proposons que seules les 3 motions arrivées en tête puissent concourir pour le second tour qui se déroulera au scrutin proportionnel.

Cette proposition conduit à faire peser sur les socialistes une obligation de rassemblement, les conduisant à corriger d'eux-mêmes leurs propres divisions.

Ce second tour amènera les différents courants de pensée à passer des accords entre eux en tenant compte du poids respectif des uns et des autres, au risque d'être éliminé de la représentation. Ces accords conduiront au rassemblement dans le but de faire une majorité qui a manqué au premier tour.

1.3 - Ce n'est qu'en cas d'absence de majorité à l'issue du second tour, après ces ultimes efforts obligatoires de rassemblement, qu'il est proposé d'accorder une prime majoritaire à la motion, et à son leader, arrivés en tête au deuxième tour : celle-ci obtient 51% des sièges au Bureau national et au Conseil national, ainsi que le Premier secrétariat national.

Ainsi, même dans les cas très rares de très fortes divisions au sein du Parti socialiste, les socialistes ouvriront quoi qu'il arrive leurs futurs Congrès en ayant désigné un leader et une majorité, fût-elle d'une très courte tête. En cas d'application de la prime majoritaire, la courte majorité offerte au courant placé en tête, incitera le Premier secrétaire à rechercher au Congrès à élargir encore le rassemblement de sa majorité.

En cas de deuxième tour qui entraîne application de la prime majoritaire, les motions éliminées au premier tour et les motions battues au deuxième tour, seront représentées dans les instances à la représentation proportionnelle, sur la base du premier tour, pour les 49% restants des sièges du Conseil national et du Bureau national. L'incitation est donc forte au rassemblement dans ce système, car toute motion qui aurait contribué à la division risquerait de voir sa représentation diminuée de moitié en cas d'excessive division du parti.

1.4 - En contrepartie de la prime majoritaire, nous proposons la disparition de la représentation au Conseil national et au Bureau national avec voix délibérative, des Premiers secrétaires fédéraux. Leur présence et leur droit de vote, au même titre que les élus du Congrès, constituent une prime majoritaire, déguisée, aléatoire et opaque car non mesurable par avance. La présence éventuelle des Premiers fédéraux ne pourra donc plus emporter droit de vote. Les Premiers secrétaires fédéraux deviennent, comme les parlementaires, membres de droit du Conseil national, mais sans droit de vote.

- La désignation des Premiers secrétaires fédéraux est organisée selon les mêmes règles que celle du Premier secrétaire, seules les trois motions arrivées en tête dans la fédération présentent une candidature.

Deuxième proposition

La deuxième proposition de représentation proportionnelle à efficacité majoritaire ne diffère en rien de la première sur le vote couplé sur le texte et sur le leader (cf. 1.1) et sur la disparition de la voix délibérative des premiers secrétaires fédéraux au Conseil national et au Bureau national (cf. 1.4).

Le premier tour porte donc sur les textes et le Premier secrétaire national à la proportionnelle. Les instances sont pourvues à la proportionnelle. En cas d'absence de majorité absolue au premier tour, un second tour a lieu sur le seul nom du futur premier secrétaire. Seuls peuvent se maintenir les leaders des deux motions arrivées en tête. Ils se présenteront sur la base d'un texte de rassemblement élaboré avec les motions n'ayant pas pu se maintenir au deuxième tour.

Cette proposition a le mérite de maintenir la proportionnelle de représentation dans les instances et de réaliser au grand jour ce qui se faisait dans le huis-clos de la commission de résolution du Congrès.

2.- Le rythme et le calendrier de nos Congrès

Un Congrès est un moment de définition durable des orientations de notre parti. C'est aussi pour un grand parti de gouvernement comme le nôtre, un moment de démocratie interne où s'élabore et s'organise le dispositif de conquête ou d'exercice du pouvoir. Il doit être naturellement fixé après le renouvellement présidentiel et législatif quinquennal.

Nous proposons que dans le délai maximal des six mois suivant la victoire ou la défaite, soit organisé le Congrès des socialistes qui fixera l'orientation et la direction du parti pour les cinq années à venir.

La proposition d'un Congrès à mi-mandat, compléterait le calage du rythme des Congrès socialistes sur le quinquennat. Cette solution n'empiéterait pas sur le calendrier des Primaires qui pourrait démarrer une année et demie après le deuxième Congrès du cycle quinquennal.

Afin de diminuer l'amplitude temporelle de nos Congrès qui donne aux Français le sentiment de préférer nous consacrer à nos luttes internes, la Commission propose de raccourcir le temps consacré aux préparatifs des Congrès, en rendant facultative la phase dite des contributions, et en entrant de plein pied dans la phase active des textes d'orientation.

3.- La réforme de la composition de nos instances délibératives et exécutives

Afin d'améliorer la démocratie interne du Conseil national, le parlement du parti (absentéisme, abondance de membres et faible participation, procédure d'adoption des textes peu démocratique), il est proposé de réduire la composition du Conseil national à 130 membres, auxquels s'ajoutent les Premiers secrétaires fédéraux, membres de droit.

Afin d'améliorer la cohérence de la direction du parti, sans nuire à son pluralisme, la Commission propose de réduire le Bureau national à 45 membres, comme à l'époque du parti d'Epinay et de son comité directeur. Les membres du Secrétariat national, au nombre maximal de 15, seront nécessairement issus du Bureau national.

Afin de renforcer la direction du parti, la Commission propose que le parti se dote d'un numéro 2, politiquement désigné par le Congrès, qui assiste et remplace le Premier secrétaire chaque fois que nécessaire.

4.- La nouvelle autorité éthique

Olivier Duhamel a constitué, à la demande de la Commission de la Rénovation, un groupe de travail qui a présenté un projet de future Haute Autorité du Parti socialiste. Outre Olivier Duhamel, ses membres étaient Sylvie Hubac, Janine Mossuz-Lavau, Jean-Marcel Bichat, Antoine Garapon, Jean-Etienne Giamarchi, Denis Salas. Informé des travaux de ce groupe de travail, le président de la Commission nationale des conflits, Bernard Pignerol, a fait part de ses observations et proposé des amendements en particulier sur le mode de désignation des membres de la Haute Autorité. La Commission a adopté l'ensemble des propositions ci-dessous.

Lors de la consultation militante du 1^{er} octobre 2009, les adhérents du PS ont adopté massivement le texte proposant la création d'une Haute Autorité « *chargée de faire respecter les règles d'éthique et de droit s'imposant à tous les adhérents du Parti socialiste, disposant des moyens de les faire respecter et tranchant en dernier ressort* ».

C'est une solution alternative à nos procédures traditionnelles. En matière électorale, nos scrutins internes donnaient la préférence à l'arrangement politique sur l'application inflexible du droit électoral même minimal. Pour tourner définitivement la page du Congrès de Reims, qui a mis le parti en état d'accusation de fraude, et de menaces de saisine de la justice, il est apparu nécessaire d'instaurer un état de droit dans la Parti socialiste.

En matière de règles éthiques, la naissance d'une autorité indépendante et incontestée, devrait permettre de faire consensus pour trancher en dernier ressort toutes les questions en rapport avec la violation des règles du parti.

Dans l'épanouissement démocratique dont les partis politiques ont un besoin urgent, la naissance d'un état de droit créé par des formes de justice indépendante au sein même des partis est devenue une forme innovante de reconstruction de leur crédibilité.

C'est aussi un outil destiné à faire en sorte que la menace d'utilisation de la justice contre le parti ne soit plus brandie, et aussi que chacun des adhérents de notre parti ait le sentiment que les conflits ont été résolus de façon équitable.

Pour l'honneur du Parti socialiste, nul ne devra plus pouvoir affirmer qu'un vote a été insincère ou truqué, ou qu'un conflit a été tranché de façon arbitraire. Résoudre ses différends par un nouveau système en évitant à la fois l'excessive résonance médiatique et le recours à la justice, tel est l'enjeu de la naissance d'une autorité éthique, que nous appellerons « *Haute Autorité du Parti Socialiste* ».

Les socialistes donneront ainsi l'exemple, les premiers, en France et au-delà, d'un développement sans précédent de la démocratie au sein d'un parti.

La Haute Autorité du Parti Socialiste sera chargée de « *faire respecter les règles d'éthique et de droit qui s'imposent au Parti socialiste et à ses adhérents* ».

Elle devra être totalement indépendante de la direction ou des intérêts des courants à l'intérieur du parti, pour que ses décisions soient indiscutables. La HAPS sera composée d'un petit nombre d'hommes et de femmes (7), socialistes (3) et non-membres du parti. (4).

Les membres de cette instance seront proposés au Congrès d'un commun accord entre le Premier secrétaire et les présidents des groupes parlementaires. Cette proposition sera soumise au vote des délégués du Congrès, à une majorité uninominale qualifiée aux deux tiers (à préciser).

La Haute Autorité a à connaître de tout litige grave trouvant son origine dans l'oubli ou la violation des textes fondamentaux de l'engagement socialiste : statuts, déclaration de principes et bien entendu notre Charte éthique dès que le parti s'en sera doté. Là où la Commission des conflits n'avait à connaître que de problèmes individuels, la HAPS connaîtra de toute question litigieuse y compris les contestations électorales.

La Haute Autorité n'interviendra qu'en dernier recours et ne se substituera ni aux Commissions fédérales des conflits ni même à la Commission nationale des conflits qui doit conserver toute son autorité et son champ actuel de compétences. Dans l'urgence, pour les cas manifestement les plus graves et donc les plus délétères pour la vie du parti, le Premier secrétaire sera habilité à saisir directement la HAPS. Tout membre du Parti socialiste qui saisit la justice de la République devra avoir préalablement saisi les instances du parti.

La Haute Autorité pourra directement évoquer des contentieux en cours dans les instances des conflits du Parti socialiste. En cas de saisine à la suite d'un contentieux ou d'un conflit, il reviendra à son président et à son vice-président de vérifier par un examen attentif mais rapide le bien-fondé des plaintes, et s'ils ne les rejettent pas de désigner le rapporteur qui instruira l'affaire.

Le déroulement de la procédure est tout à fait comparable au déroulement de la procédure dans les affaires traitées par la Commission nationale des conflits : rassemblement des pièces nécessaires, investigations, assistance possible pour les camarades déférés devant la HAPS d'une personne de leur choix pour les seconder, invitation à assister personnellement à l'audience de la Haute Autorité -leur absence risquant de constituer un élément en leur défaveur-, audiences à huis clos, débats contradictoires permettant d'entendre et de discuter les points de vue opposés des principaux protagonistes -tout camarade susceptible d'être sanctionné se verra naturellement reconnaître le droit de prendre la parole en dernier-...

Contrairement aux pratiques de la CNC, la Commission a souhaité que le rapporteur qui assistera au délibéré ne prenne pas part au vote et que le vote ait lieu à bulletin secret. En cas de blocage ou de partage des voix, le président pourra trancher la décision avec voix prépondérante. Les sanctions seront celles prévues par les statuts et des dispositions particulières pourront être prises selon la nature des affaires traitées, par exemple s'il existe des aspects financiers. En matière électorale, c'est-à-dire lors des scrutins de désignations au sein du parti, la HAPS se substitue à toute autre forme de Commission de recollement des votes en cas de litige, et procède à l'annulation ou à la rectification des scrutins entachés de non respect des règles applicables au droit électoral interne.

S'agissant des Primaires populaires et ouvertes, la Haute Autorité sera, sous réserve d'acceptation de sa composition par nos partenaires co-organisateurs, chargée d'assurer l'arbitrage en cas de conflit, et de veiller au bon fonctionnement ainsi qu'au respect de l'esprit des Primaires. La HAPS proclame les résultats des scrutins.

* *
*

III – LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE CUMUL DES MANDATS

La consultation militante du 1^{er} octobre 2009 est sans aucune ambiguïté et ne laisse aucune place à la moindre possibilité de manœuvre dilatoire. Les questions soumises aux militants étaient ainsi formulées :

« La limitation du cumul des mandats est une condition du bon exercice de chacun d'entre eux mais aussi du renouvellement des responsables politiques. C'est la fierté des socialistes d'avoir été à l'initiative des seules lois limitant le cumul des mandats. Le groupe socialiste déposera d'ailleurs des amendements pour aller plus loin lors du débat sur le projet de loi sur les collectivités territoriales. Dès à présent, notre groupe parlementaire et le Parti vont travailler à un projet de véritable statut de l'élu que nous mettrons en œuvre lorsque nous reviendrons au pouvoir. Mais il est temps aujourd'hui pour les socialistes de franchir une étape majeure. Nous proposons d'inscrire dans nos statuts deux nouvelles limitations qui vont plus loin que la loi actuelle, qui s'inscrivent dans l'objectif du mandat unique pour les parlementaires et qui s'imposeront à tous les socialistes à chaque renouvellement.

Question 2-1 : Etes-vous favorables, comme étape vers le mandat parlementaire unique, à l'impossibilité de cumuler, sans attendre le vote d'une loi, dès les prochains renouvellements (cantonales 2011, Sénatoriales 2011, législatives 2012) un mandat de parlementaire avec une présidence d'exécutif local (Communes, Intercommunalité, CG, CR) ou la participation à un exécutif (Vice-Pdt, Maire adjoint) ?

Question 2-2 : Êtes-vous favorables à limiter à trois les mandats successifs des présidents d'exécutifs locaux (Maires, Présidents de Conseil Général, de Conseil Régional, et d'Intercommunalité) ? »

Le résultat de la consultation militante à ces deux questions est « oui » à 71 %

Reporter l'application, comme de nombreuses voix n'ont pas hésité à le demander, serait réduire à néant ou ridiculiser le mandat des militants du 1^{er} octobre.

Chacun comprend qu'il s'agit d'une mesure de limitation importante et volontariste du cumul des mandats, prohibant la détention d'une fonction exécutive locale avec un mandat parlementaire.

Il ne s'agit pas de mesures concernant les autres élus que parlementaires, mais il ne s'agit pas non plus d'imposer le mandat unique, puisque nos parlementaires pourront conserver un mandat délibératif de conseiller municipal, communautaire, général ou régional. Il s'agit d'une mesure modérée allant au-delà de la loi et la Constitution.

Si le parti décidait de ne pas appliquer les prescriptions de la consultation militante en 2011 et 2012, pour l'élection de ses parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale pour la nouvelle législature de l'alternance, il en résulterait qu'aucune mesure de limitation du cumul des mandats ne pourrait intervenir pour les parlementaires socialistes avant 2014 au Sénat et avant 2017 à l'Assemblée nationale.

Envoyer un message à l'opinion publique signifiant que nous serions incapables de nous réformer nous-mêmes, sauf à attendre 8 années, parce qu'aux prises avec le corporatisme de nos élus, serait fâcheux et de mauvaise augure pour notre future et éventuelle destinée gouvernante.

1.- Proposition de mise en oeuvre de la consultation militante

C'est en considération de ces exigences que Christophe Borgel, Secrétaire national chargé des fédérations et des élections, a présenté à la demande de la Commission un rapport sur les modalités de la mise en oeuvre de la limitation du cumul des mandats .

Ses propositions s'articulaient de la manière suivante : à partir du vote de la Convention nationale de la Rénovation du 3 juillet 2010, nul ne pourra être investi candidat aux élections au Parlement, ni aux élections sénatoriales de septembre 2011, ni aux élections législatives de juin 2012, s'il n'a pas fait préalablement connaître aux instances du parti, le schéma de sa succession pour les fonctions exécutives qu'il sera amené à abandonner en cas d'élection au mandat parlementaire auquel il souhaite se présenter.

Ce schéma de succession est constitué de deux éléments : d'une part, s'il existe un consensus à ce sujet, de la désignation par le candidat aux élections parlementaires de son successeur aux fonctions exécutives de maire, président d'agglomération ou de communauté de communes, président de conseil général ou de conseil régional, en cas d'élection au Sénat ou à l'Assemblée nationale ; d'autre part, du calendrier d'application de cette décision, ou, au cas il y aurait plusieurs candidats possibles pour cette succession, l'indication de la date à laquelle et les conditions dans lesquelles les adhérents concernés seront appelés à désigner le successeur au lendemain de l'élection au Parlement.

En conséquence, les parlementaires sortants en situation de cumul des mandats, c'est-à-dire dirigeant d'exécutifs locaux, devront faire connaître les conditions dans lesquelles sera organisée leur succession ou leur préférence à la tête de l'exécutif qu'ils président, avant tout dépôt de candidature à l'investiture pour l'élection sénatoriale de 2011 ou l'élection législative de 2012.

Tout candidat au renouvellement de son mandat de parlementaire devrait donc désormais pour obtenir l'investiture du parti s'engager à renoncer au mandat détenu dans la direction d'un exécutif local, quel qu'il soit.

Cette proposition a recueilli l'assentiment général de la Commission et n'a rencontré aucune opposition en son sein.

Malgré ce concert unanime, un certain nombre d'objections ont surgi au cours de la discussion.

2.- Les objections des certains parlementaires socialistes

La première a reproché à ce programme de lutte contre le cumul des mandats de désarmer unilatéralement les candidats socialistes face aux candidats adverses qui, eux conserveraient la possibilité de cumuler. La Commission n'a pas fait sien cet argument.

Si le cumul des mandats était une assurance tous risques contre la défaite électorale, nous devrions être depuis longtemps victorieux aux élections législatives. En vérité, les élections législatives se jouent sur les déterminants nationaux (résultat des présidentielles, image du Parti socialiste, débat politique national). D'ailleurs, la fin généralisée du cumul des mandats que nous avançons en 2012 pour la totalité de nos candidats aux élections législatives devrait transformer en profondeur notre image collective, assurer un renouvellement décisif de nos visages dans la future alternance.

On peut observer que ce mouvement a reçu le soutien de nombreux députés, eux-mêmes en situation de cumul, qui ont fait savoir à l'auteur de ce rapport qu'ils considéraient comme positif ce programme de lutte contre le cumul et qu'ils s'y conformeraient, tout comme d'ailleurs l'auteur du présent rapport.

La deuxième objection a concerné nos chances de succès au Sénat en septembre 2011. Les détracteurs publics de ce programme de lutte contre le cumul ont imaginé qu'un tel programme porterait atteinte à nos éventuelles capacités à gagner des sièges de sénateurs lors du renouvellement par moitié au mois de septembre 2011, et éventuellement à gagner la majorité au Sénat pour la première fois sous la V^{ème} République.

L'argument selon lequel un maire, un président de Conseil général ou de Conseil régional serait un meilleur candidat qu'un candidat sans fonction exécutive ne paraît pas convaincant.

En effet, il ne s'agit pas de demander aux intéressés titulaires de fonctions exécutives d'y renoncer avant leur campagne ou avant leur élection sénatoriale. Les intéressés pourront se présenter en situation de cumul en indiquant devant le corps électoral qu'ils abandonneront leurs fonctions exécutives afin de se consacrer à leurs électeurs. Cette obligation n'est en rien affaiblissante sur le plan électoral, elle est même un avantage par rapport à nos adversaires.

Après avoir étudié, département par département, le renouvellement sénatorial de 2011 avec le groupe socialiste au Sénat, il est apparu qu'il était difficile de voir dans la mise en œuvre du programme de lutte contre le cumul le moindre inconvénient dans la compétition électorale devant les grands électeurs du Sénat.

En effet, les candidats qui sont maires et voudraient se porter aux sénatoriales n'ont que des avantages à déclarer qu'ils quitteront la fonction exécutive qu'ils occupent, car ces maires ne seraient dès lors plus des maires (généralement de grosses villes) ayant obtenu un siège au Sénat, mais au contraire des sénateurs en mesure de défendre l'universalité des communes de leur département, et non plus la leur exclusivement de fait. Dans un scrutin qui surreprésente les communes rurales, il s'agit là d'un argument décisif qui augmente l'intérêt électoral de la lutte contre le cumul.

Si les candidats au Sénat sont présidents de départements et de région, l'argument de l'affaiblissement est sans aucune espèce de portée dans les départements où le scrutin se joue à la proportionnelle sur liste, car il s'agit de votes politiques davantage détachés du choix personnel. Cette remarque est tout aussi fondée dans les départements où le scrutin est uninominal, où la gauche est hégémonique et où la présence ou non du président de département ou de région ne changerait pas le résultat.

Il reste alors le cas des départements qui appliquent le scrutin uninominal et où la droite est dominante. Ces cas se comptent sur les doigts d'une main. Si on voulait alors insinuer que les Conseils généraux et régionaux sont des institutions à la tête desquelles il est plus aisé de mener une campagne sénatoriale en raison du caractère structurellement clientéliste de celles-ci, cet argument est lourdement affaibli en raison de la crise actuelle des finances locales qui ont conduit nombres de Conseils généraux et régionaux à interrompre ou diminuer fortement leurs subsides aux communes, rurales ou urbaines. De sorte que, dans le contexte actuel, la popularité des présidents de département et de région auprès des maires et grands électeurs du Sénat est tout à fait relative et pourrait même se révéler contreproductive dans l'élection sénatoriale.

Au total, tant en raison de la faiblesse concrète des arguments, que du tout petit nombre de cas concernés, le programme de lutte contre le cumul des mandats est à nos yeux sans aucune incidence sur le résultat des élections sénatoriales. Il pourrait même devenir un avantage pour accentuer nos chances de victoire.

La Commission a ainsi écarté, conformément au mandat des militants lors de la consultation militante du 1^{er} octobre, tout traitement différent des candidats au Sénat et à l'Assemblée nationale. Les successions devront être prêtes avant l'élection et communiquées au parti pour obtenir l'investiture.

Le non cumul d'un mandat de parlementaire avec un exécutif local se réaliserait après chaque renouvellement parlementaire, soit après les élections sénatoriales de septembre 2011 et les élections législatives de juin 2012.

Le parlementaire élu, ou réélu, aura trois mois pour abandonner ses mandats exécutifs locaux, soit début janvier 2012 pour les Sénateurs et Septembre 2012 pour les députés.

Les départements conquis à l'occasion du renouvellement cantonal de mars 2011 ne pourront avoir de président de conseil général parlementaire.

Dans certains rares départements difficiles, il pourrait être proposé des dispositions transitoires tenant compte des fragilités inhérentes au mode de scrutin, en proposant aux sénateurs, présidents d'exécutifs (maires, président de Conseil régional, président de Conseil général, président de communauté de communes ou président de communauté d'agglomération) de maintenir leur participation à l'exécutif qu'ils présidaient en devenant vice-président ou adjoint jusqu'en septembre 2012, ainsi qu'aux sénateurs maires de communes de moins de 3 500 habitants, de le rester jusqu'à la même date à laquelle députés et sénateurs auront réalisé le mandat des militants du 1er octobre 2009.

3.- La mise oeuvre du programme de lutte contre le cumul des mandats dans le temps

La règle ratifiée par les militants, le 1er octobre 2009, relative au cumul dans le temps de 3 mandats, s'appliquera à chaque prochain renouvellement local :

- cantonales de 2011, un président de Conseil général ayant effectué 3 mandats révolus, soit 9 années de mandat à la tête d'un département, ne pourra plus briguer la présidence du Conseil général. Le parti lancera un appel à candidatures avant le renouvellement cantonal de 2011 ;
- municipales de 2014, un maire ayant effectué 3 mandats révolus, soit 18 années de mandat ne pourra pas se représenter comme maire ;
- régionales de 2014, un président de Conseil régional ayant accompli 3 mandats révolus, soit 16 années de mandat comme président, ne pourra pas se représenter.

L'objectif de la limitation dans le temps concerne essentiellement les excessives longévités dans les fonctions de direction d'exécutifs locaux de nature à nuire au renouvellement des équipes et à la respiration démocratique de nos collectivités locales.

Dispositions transitoires : afin de mieux préparer les transitions, il sera possible à un parlementaire ne se représentant pas aux élections sénatoriales de septembre 2011 ou aux élections législatives de juin 2012, d'exercer un dernier mandat d'exécutif local lors du renouvellement de mars 2014.

* *

*

IV - LA DIVERSITÉ, LA FÉMINISATION ET LE RENOUVELLEMENT DE NOS RECRUTEMENTS

Il faut oser le renouvellement générationnel et la diversité sociale.

Mehdi Ouraoui, Secrétaire national adjoint à la coordination, a présenté à la demande de la Commission un rapport sur la désignation des candidats du Parti socialiste lors des prochains scrutins, qui contient 8 propositions « *pour le renouvellement générationnel, la parité réelle et la diversité sociale* ». Ce rapport s'inscrit dans le prolongement des propositions approuvées le 1^{er} octobre dernier par les militants du Parti. Les militants ont, de façon massive, répondu positivement à la question suivante : « *Donnez-vous mandat au Bureau national pour fixer, pour chaque élection, des objectifs de renouvellement contribuant à une meilleure représentation des diversités de la société française, et pour cela, en réservant si nécessaire, des circonscriptions électorales ?* »

Trop de nos concitoyens, notamment de femmes, de jeunes et plus généralement de Français issus des milieux populaires, de l'immigration et d'outre-mer, sont exclus de la vie de la Cité. Seules des mesures ambitieuses peuvent permettre de faire vivre l'égalité et la citoyenneté de tous les Français. De nouveaux cadres politiques doivent être recrutés et formés pour que le discours de la gauche redevienne clair et audible pour le plus grand nombre, mais aussi pour assurer à notre parti qu'il reste durablement en prise avec la vie et l'expérience quotidienne de la majorité de nos concitoyens. En 1936, Léon Blum eut l'audace de nommer les premières femmes ministres, alors même qu'elles n'avaient pas le droit de vote. Aujourd'hui, la gauche doit faire un effort pour donner naissance à un véritable mouvement populaire et révéler une nouvelle génération politique.

A l'inverse de la droite, le Parti socialiste, attaché à la méritocratie républicaine et militante, a toujours refusé toute forme de quota et de nominations sur une base ethnique ou confessionnelle. Lors des élections européennes et régionales de 2004 et municipales de 2008, puis lors des élections européennes de 2009 et régionales de 2010, le PS a fait le choix de promouvoir la diversité sociale et le renouvellement générationnel de ses candidats. Cependant, force est de constater que, hormis de rares exceptions, notre représentation parlementaire est marquée par une forte uniformité, au sein d'un Parlement qui reflète de moins en moins la diversité de la population française.

Quels sont les obstacles au renouvellement et à la diversité de nos candidats ?

Le premier obstacle est d'abord la défaite. Depuis 1997, le Parti socialiste n'a pas remporté d'élection nationale, dès lors il a été plus difficile de faire entrer au Parlement de nouveaux élus, les meilleures circonscriptions étant conservées par les responsables du parti les plus anciennement implantés.

Un autre obstacle est à rechercher dans les modes de scrutins : le Parti socialiste a su saisir toutes les occasions des scrutins de listes pour proposer des équipes diverses et souvent largement renouvelées mais le scrutin uninominal, pour les élections législatives et cantonales, est fortement pénalisant pour les candidats les moins insérés dans le tissu politique ou les plus différents de la « norme » des élus. L'absence de représentation proportionnelle est évidemment une cause principale d'absence de diversité à l'Assemblée nationale.

Plus généralement, il faut rechercher des obstacles dans la sélection et la formation des élites françaises. Dans ces viviers traditionnels du recrutement des partis que sont la fonction publique et les grandes écoles, la diversité sociale est extrêmement faible, comme vient de le rappeler le débat sur la présence des boursiers dans les grandes écoles.

Enfin, certains obstacles résident dans les structures même du parti, et plus particulièrement dans nos modes de désignation et le jeu des courants. Notre système de représentation des courants permet de maintenir un certain pluralisme dans le parti. Mais, lorsqu'il s'agit d'investitures, il fait primer les appartenances de motions des différents candidats possibles sur leurs qualités propres.

La logique d'appareil, notamment la nécessité d'emporter le vote des militants localement, avantage par définition l'autorité en place et conduit à éviter, voire à étouffer, l'émergence de représentants d'une nouvelle génération.

Le cumul des mandats, y compris dans le temps, est l'un des principaux obstacles que nous voulons désormais attaquer de front, à la diversification de nos recrutements. Réussir la réforme du non cumul, c'est reprendre la main sur le terrain de la diversité abandonné à la droite.

Les deux derniers renouvellements socialistes importants à l'Assemblée nationale ont eu lieu sous l'impulsion de François Mitterrand à la fin des années 70 et au début des années 1980 et de Lionel Jospin en 1997. On peut donc souhaiter que les générations postérieures au baby-boom soient mieux représentées, et préparer la succession d'élus qui quitteront la vie politique active à l'Assemblée nationale dans la décennie à venir. Surtout, on constate une homogénéisation sociale de nos représentants, qui touche l'ensemble du parti et non pas seulement nos parlementaires.

On mesure à quel point le besoin de renouvellement et de diversité dépasse le cadre des candidatures aux élections, et implique une mobilisation totale en direction des jeunes et des classes populaires, et plus généralement une très forte ouverture à la société, notamment lors de nos campagnes d'adhésions.

La désignation et l'élection de candidats nouveaux à l'Assemblée nationale seraient un signal important qui participerait de cette mobilisation. Par ce programme « *renouvellement-diversité* », il faut donc entendre l'accession aux responsabilités de candidats issus des quartiers populaires, mais aussi d'acteurs engagés dans le syndicalisme ou la vie associative. C'est dans ce vivier que le Parti socialiste doit trouver des candidats nouveaux pour les prochaines élections législatives.

Enfin, il faut assurer aussi l'entrée, à l'Assemblée nationale, de «personnalités d'avenir», de jeunes responsables politiques nationaux, car c'est notre identité de parti national, et non de syndicat d'intérêts locaux, qui est en jeu.

Sept propositions pour le renouvellement générationnel, la parité réelle et la diversité sociale :

1.-Objectifs Législatives 2012 : un vaste mouvement de renouvellement et de diversification de nos recrutements

Il est nécessaire de fixer au parti des objectifs réalistes pour les prochaines élections législatives. Les appels ambitieux au renouvellement et à la rénovation ont trop souvent, par le passé, été suivis de faibles résultats.

Le renouvellement dépendra fortement de l'application des nouvelles règles de non-cumul, de même que de nos résultats aux élections législatives. Il convient donc de fixer, plutôt qu'un nombre de circonscriptions sans réelle signification, un ratio global qui assurerait un progrès du renouvellement et de la parité dans toutes les hypothèses.

Proposition : Nous proposons que le Bureau National définisse avant décembre 2010 un nombre de circonscriptions de renouvellement-diversité appliqué à l'ensemble des circonscriptions, y compris les circonscriptions gagnables (base 1997, 2002, 2007) ou actuellement socialistes. Cette proposition permettrait de faire entrer de façon certaine un nombre significatif de nouveaux députés à l'Assemblée nationale quel que soit le résultat des prochaines élections législatives. Appliqué à toutes les circonscriptions, y compris celles qui ne semblent pas gagnables, ce ratio permettrait également à de nouveaux candidats de faire leurs armes électorales sans viser une élection immédiate. Trois profils, évoqués plus haut, devront être plus particulièrement recherchés : les candidats issus des quartiers populaires, du monde syndical et associatif et un nombre restreint de «personnalités d'avenir» parmi les jeunes responsables nationaux.

Pour les fédérations comptant un faible nombre de parlementaires, ces circonscriptions seraient choisies sur la base des candidatures socialistes, c'est-à-dire dans les circonscriptions non-attribuées à nos partenaires. En cas de négociations postérieures à nos investitures socialistes, que les nouvelles circonscriptions qui auront été réservées au titre du renouvellement et de la parité soient sanctuarisées et ne puissent être attribuées à nos partenaires.

2.- Refondre et assouplir nos procédures de votes internes afin de réussir le renouvellement générationnel et la diversité sociale

Il convient d'envisager de nouvelles procédures de désignation et de réservations de circonscriptions pour atteindre des objectifs satisfaisants de renouvellement et de diversité.

Actuellement, le rôle des fédérations est relativement restreint pour les investitures aux élections nationales puisque le vote militant a lieu dans les sections puis est ratifié, parfois avec des contestations, par le Conseil national. Il est souhaitable de déterminer un système qui permette d'atteindre nos objectifs nationaux tout en offrant la meilleure légitimité locale à nos candidats. Or, l'élection du Premier secrétaire national au suffrage direct des militants a profondément changé la nature des relations entre la direction nationale et les sections. Désormais le vote local des militants est un principe sacro-saint lors des investitures, y compris pour un scrutin national comme les élections législatives. Les fédérations peuvent être davantage associées au processus de désignation.

Proposition : Profiler avec les fédérations les candidatures éventuelles et substituer lorsque cela est nécessaire un vote des instances fédérales (Conseil fédéral par exemple) au vote des sections de la circonscription.

Ce vote au Conseil fédéral – qui regroupe l'ensemble des cadres et grands élus de la fédération - responsabiliserait les fédérations et conférerait aux candidats une légitimité locale dont ils sont dépourvus lorsqu'ils n'ont été désignés que par le Conseil national. En tout état de cause, le Conseil national resterait seul compétent en dernière instance pour désigner les candidats aux élections nationales.

3.- Pour la parité réelle : au moins 40% de députées élues dès 2012

Aujourd'hui, la parité est une fiction puisque le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale plafonne à 16 %.

Proposition : Dans l'objectif d'atteindre la parité réelle le plus tôt possible, nous proposons de fixer un ratio global minimum de 40% d'élues dans toutes les hypothèses de résultats (soit un pourcentage de candidates égal ou supérieur à 50% de l'ensemble des candidats socialistes et une amélioration intransigeante de la « qualité » des circonscriptions réservées aux femmes).

Comme l'indique la contribution « Les Égales » au congrès de Reims, la retenue financière sur la dotation annuelle du parti est de 516.806,4 € (chiffre 2008) par an, plus faible que sur la législature précédente grâce à la présentation de 46,5% de femmes parmi nos candidats aux élections législatives en 2007... mais dont les deux tiers sont candidates dans des circonscriptions très difficiles. La consultation militante du 1^{er} octobre 2009 posait à nouveau la question : « Êtes-vous favorables à l'instauration de la parité dans les candidatures pour les élections législatives de 2012 ? »

Il n'est plus acceptable que le Parti paie l'amende légale pour échapper à l'application de la loi et prenne à sa charge une retenue de plus de 2,5 millions d'euros sur la mandature, notamment à raison des résistances de certaines fédérations à mettre en place la parité parmi ses candidats et élus à l'Assemblée nationale. C'est d'autant plus inacceptable que certaines de ces fédérations ne comptent aucune députée alors que l'ensemble des députés du département sont socialistes.

L'application stricte de la parité réelle et non plus formelle, justifie que certains députés-hommes-sortants acceptent, notamment en raison de l'application du non cumul des mandats, de ne pas ou plus candidater dans des circonscriptions gagnables. La direction devra donc cette fois décider pour 2012 de réserver à des femmes socialistes des circonscriptions gagnables de bonne qualité.

4.-Création d'un nouveau système de bonus/malus financier pour les fédérations dans le cadre des élections locales

Proposition : Cette proposition n'a pas fait l'unanimité de la Commission mais a le mérite de perturber la pensée dominante en la matière. Il s'agit de mettre en place un système de bonus/malus financier pour nos fédérations, non seulement pour obtenir la parité réelle des candidats, mais aussi des élus dans les élections locales.

Concrètement, et en tenant compte des circonstances politiques au cas par cas, les fédérations qui contribuent, par leurs désignations et investitures aux élections locales à améliorer la parité des élus bénéficieraient d'une gratification financière. A l'inverse, les fédérations qui n'appliquent pas la parité des candidats et retardent la parité des élus aux élections locales se verraient appliquer un malus financier.

Cette règle permettra d'organiser un dispositif de rattrapage progressif de notre retard en matière de parité à ces élections. En effet, la réforme des collectivités va aboutir à un recul net de la place des femmes dans les collectivités territoriales, notamment en raison du recul des scrutins de liste. Le risque est que les femmes représentent moins de 20% des futurs Conseils territoriaux (contre 47% dans les Conseils régionaux et 13% dans les Conseils généraux en moyenne aujourd'hui). Dès lors, il importe que la parité ne recule pas dans les départements, et il convient de demander aux 20 départements socialistes les plus en retard en matière de parité de corriger leur situation. L'objectif devrait être, pour ces départements, d'atteindre au moins 20% de femmes en 2011, par l'application, toujours en tenant compte des circonstances politiques locales, de la règle selon laquelle chaque conseiller général sortant qui ne se représente pas est remplacé par une femme (ou un candidat représentant la diversité).

Si la réalisation de cet objectif n'est pas sérieusement organisée par certaines fédérations, des mesures de réservation pour des candidates femme pourront être envisagées par les instances nationales.

Proposition : Atteindre l'objectif de parité réelle aux prochaines échéances électorales suppose de travailler dès maintenant à l'émergence de femmes aux responsabilités politiques internes. La parité dans toutes les instances locales, fédérales et nationales du parti doit désormais être appliquée et garantie.

5.- Repérer nos nouveaux talents, issus de la diversité dès 2010, grâce à une Commission spéciale « Législatives 2012 » en dialogue avec les fédérations

Le facteur de réussite le plus essentiel est très certainement, en cette matière, le facteur temps, qui permet la coopération entre les instances nationales et les fédérations.

Il faut donner aux nouveaux candidats et candidates le temps d'être reconnu en tant que candidat du Parti socialiste aux élections législatives. L'échec de plusieurs tentatives récentes d'investiture de candidats issus de l'immigration, est imputable aux délais trop brefs dont disposaient les nouveaux candidats pour s'imposer politiquement, laissant souvent la voie ouverte à des dissidences.

Proposition : C'est pourquoi nous proposons de mettre en place immédiatement après les élections régionales, sous l'égide d'une personnalité reconnue pour son expérience et sa connaissance du parti, une Commission spéciale chargée d'ouvrir le dialogue avec les fédérations le plus tôt possible, pour une investiture des candidats socialistes aux élections cantonales et législatives à l'horizon novembre 2010.

Cette Commission reposerait sur un « Pacte » des courants, qui s'engageraient par leur participation à déployer tous les efforts possibles et à s'entendre pour opérer ce renouvellement. Il devrait être demandé à chaque courant de désigner, parmi chaque dizaine d'élus qui soutiennent leur courant, plusieurs circonscriptions gagnables qui seraient dévolues au renouvellement et à la diversité.

Le dialogue entre la Commission spéciale et les fédérations devrait permettre d'identifier des profils de candidats locaux ou nationaux ainsi que les circonscriptions envisageables, permettant de responsabiliser et d'écouter les fédérations dans le but de formuler avec elles des propositions conjointes de candidatures.

6.- Inscrire les candidats dans le paysage politique local : un nouveau système de parrainage, par les élus, des candidats investis par le parti

Avant l'investiture définitive, il est nécessaire qu'une présentation du candidat pressenti ait lieu dans toutes les sections de la circonscription, a fortiori en cas de réservation. Cette « tournée des sections » permettrait de mieux faire connaître le candidat parmi les militants et de vérifier qu'il n'existe pas d'incompatibilité trop importante entre le candidat et le territoire d'élection.

Proposition : Après l'investiture, il est indispensable, à l'heure à laquelle le Parti socialiste compte un nombre important d'élus locaux, de généraliser le parrainage des nouveaux candidats. Cela peut prendre différentes formes : autant que possible, il est souhaitable que le parlementaire sortant, ou une personnalité assimilée, accompagne le nouveau candidat en tant que suppléant. Il est aussi nécessaire que la fédération mette en place le plus tôt possible un comité de soutien comptant les grands élus du département et organise un événement pour le rendre public.

7.- Une nouvelle école de formation du parti et des sessions de formation obligatoires pour les nouveaux candidats

Aux termes de nos statuts : « *Tout(e) adhérent(e) du Parti socialiste a droit à une formation* ». Ce droit reste théorique, ce qui constitue un frein au renouvellement, en ce que l'accès à une investiture exige la compréhension du fonctionnement de notre parti, ainsi que la maîtrise d'aptitudes et de comportements relevant d'un capital culturel particulier.

Proposition : Créer une nouvelle école de formation du parti, indispensable à la diversification de nos cadres mais aussi de nos candidats. Concernant les nouveaux candidats, il convient de les faire participer, avant leur désignation, à des sessions de formation. Celles-ci leur permettront d'être plus efficaces, de mieux fédérer les camarades et d'accroître leurs chances de victoire.

* *
*

ANNEXES

- Annexe n° 1 : Lettre de Roger-Gérard Schwartzberg, observations du PRG relatives au projet sur les Primaires ;
- Annexe n° 2 : Lettre de Gaëlle Lenfant, Secrétaire nationale aux droits des femmes, pour une meilleure prise en compte de la parité au sein de notre Parti et de la Convention sur la rénovation ;
- Annexe n° 3 : Propositions du groupe de travail présidé par Olivier Duhamel sur la Haute Autorité du Parti socialiste ;
- Annexe n° 4 : Contribution de Pierre Moscovici, député, responsable du pôle économique ;
- Annexe n° 5 : Contribution de Gaëtan Gorce, député ;
- Annexe n° 6 : Synthèse par Paul Alliès, Secrétaire national adjoint à la Rénovation, des réflexions militantes sur la Rénovation.

Annexe n° 1 : Lettre de Roger-Gérard Schwartzberg, observations du PRG relatives au projet sur les Primaires ;

ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG
ANCIEN MINISTRE

PARIS, le 8 mars 2010

Monsieur le Secrétaire national, *Cher Arnaud,*

Tu voudras bien trouver ci-dessous nos observations relatives au Projet sur les primaires que tu nous as adressé.

Le PRG est d'autant plus d'accord avec le principe de primaires ouvertes - aux sympathisants, au-delà des seuls adhérents - et communes aux divers partis de gauche qu'il est la première formation à avoir préconisé ce processus, dans l'article "Pour des primaires à gauche" que j'avais publié dans *Le Monde* du 14 septembre 2004, puis dans une proposition de loi que j'avais déposée à l'Assemblée nationale le 28 février 2006.

Pour bien marquer la volonté de rassemblement animant les trois partis qui ont déjà accepté cette procédure commune, il serait d'ailleurs important de présenter ces primaires comme co-organisées par le PS, le PRG et le MRC et non comme des primaires du PS ouvertes à la participation de ses deux partenaires.

Quant aux modalités, il y a accord sur la conception du périmètre du corps électoral et sur la définition de règles de représentativité minimale pour éviter une surabondance de candidatures, étant entendu, comme le précise ce document, que les partenaires du PS fixeront leurs propres règles de représentativité.

S'agissant du "vote éliminatoire" - qu'il vaudrait mieux appeler "vote préalable" ou "vote de sélection", pour éviter le caractère péjoratif de cet adjectif -, on doit en effet constater sa nécessité si beaucoup de candidats se présentent et, en revanche, son défaut d'utilité si ceux-ci sont moins de quatre.

Toutefois, cette hypothèse aurait peu de chances de se réaliser s'il y avait plus d'un candidat socialiste - ce qui paraît probable - et si le MRC et le PRG souhaitaient présenter chacun un représentant.

S'il a lieu, ce scrutin préalable devrait en tout cas être précédé d'une campagne d'une durée suffisante, d'avril à juin, pour répondre à l'objectif même des primaires : permettre aux divers candidats à la candidature d'exposer véritablement leurs propositions de fond, favoriser l'organisation d'un large débat public dans le pays et entraîner dès ce stade une première mobilisation des électeurs de gauche.

La même observation s'applique au vote "décisoire" - qu'on pourrait sans doute appeler "vote définitif" ou "vote de désignation". Il paraît souhaitable qu'il ait lieu fin octobre pour pouvoir disposer, après les vacances d'été, de deux mois de campagne (septembre et octobre).

Globalement, le calendrier proposé - vote éliminatoire en juin 2011 et vote décisoire en octobre 2011 - paraît bien adapté à celui de l'élection présidentielle elle-même, dont le premier tour a lieu en avril 2012. Poursuivre au-delà d'octobre 2011 la compétition entre les candidats à la candidature et donc désigner plus tard notre candidat à l'Élysée le mettraient en situation de fragilité face au président sortant. En effet, celui-ci étant, pour sa part, assuré de sa désignation, risquerait de soutenir qu'à la différence de l'UMP rassemblée derrière lui, la

7, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Tél : 01 42.56.08.77 - 06 61 19 91 00

**Annexe 2 : Lettre de Gaelle Lenfant, Secrétaire nationale aux droits des femmes,
pour une meilleure prise en compte de la parité au sein de notre Parti
et de la Convention sur la rénovation ;**

Secrétariat national droits des femmes

Arnaud Montebourg
10 rue de Solférino
Paris, le 18 mai 2010

Copie à Martine Aubry

Objet : Pour une meilleure prise en compte de la parité au sein de notre Parti et de la Convention sur la rénovation

Cher Arnaud,

J'aimerais tout d'abord saluer le travail effectué, qui participe du dynamisme et du renouvellement de notre Parti.

Cette tâche est nécessaire. En effet, nous ne pouvons –ainsi que l'ensemble des Français-es – que constater certains décalages entre nos principes, nos propositions et la structure du Parti. Les dirigeant-e-s et élu-e-s socialistes sont considérés comme peu représentatifs de la population et donc éloignés de ses préoccupations.

Dans cette optique de rénovation, la parité est un élément central du renouvellement du Parti socialiste et de ses élu-e-s, tu le sais bien. Il me semble cependant qu'il aurait été utile d'associer le Secrétariat national Droits des femmes à ce travail essentiel.

Bien que le féminisme compte parmi nos valeurs socialistes, ce n'est pas encore un acquis réel, comme en témoigne la note sur la parité au Parti Socialiste, annexée à ce courrier. Pour ne prendre que quelques exemples, aucune convention n'est présidée par une femme et sur les 16 personnes auditionnées pour ce rapport, seules 2 sont des femmes.

Les remarques que j'apporte ne sont pas aussi approfondies que je l'aurais souhaité, je le regrette, mais n'ayant reçu le rapport que très tard, je n'ai pu travailler correctement. Je te les transmets tout de même :

- Tout d'abord, il est important de féminiser notre vocabulaire selon les conventions qui se mettent progressivement en place : élu-e-s ou éluEs, candidat-e-s ou candidatEs, etc. (Et non pas candidat(e) ou élu(e)).

- Il me semble peu opportun de poser des quotas à atteindre en termes de « parité ». Contrairement à la droite nous devons réaffirmer que la parité -50%- ne se négocie pas.

- Si les mesures proposées pour l'égalité femmes-hommes vont dans le bon sens, elles me paraissent peu ambitieuses et largement insuffisantes. Par exemple, le système de bonus/malus (p.15) : il est certain que les concernés préféreront payer, plutôt que de ne pas être élus. Que le Parti Socialiste renfloue ses caisses sur le dos de la parité n'est tout simplement pas envisageable.

Les mesures incitatives font peu leurs preuves alors que les mesures contraignantes (ex : obligation légale d'alternance pour les élections régionales) permettent d'atteindre une bonne représentativité. C'est ce chemin que nous devons suivre.

Si les fédérations doivent être responsabilisées et associées à la mise en place d'une meilleure représentativité des femmes, les instances nationales ne peuvent se dédouaner de toute responsabilité et c'est à elles en premier lieu d'imposer la parité.

Je te renvoie à nouveau aux données rassemblées en annexes : dans de nombreux domaines au sein de notre parti, la parité est très loin d'être respectée ! Le renouvellement de notre Parti et des élu-e-s socialistes passe aussi par une plus grande participation des femmes à la vie du Parti et doit donc commencer par la mise en place d'une parité effective au sein de toutes nos instances.

La parité est un enjeu fort pour le dynamisme, la crédibilité et la représentativité du Parti Socialiste. Il me semble utile d'annexer à ton rapport la « note sur la parité au Parti socialiste » qui permet de rendre visibles des données malheureusement frappantes concernant l'absence de parité au sein du Parti socialiste : cette situation appelle des propositions ambitieuses et diversifiées pour assurer la parité et ainsi la rénovation du Parti. Cette note a avant tout des vertus d'informations et vise à alerter l'ensemble des responsables politiques sur les inégalités frappantes que nous reproduisons, tout en portant quelques propositions.

Je reste, comme je te l'ai dit, à ta disposition pour mener et approfondir avec toi ce travail et construire des propositions sur ce sujet essentiel.

Amitiés socialistes,

Gaëlle Lenfant

Des propositions ambitieuses pour garantir la parité au sein du Parti socialiste

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, la France n'est qu'au 66^{ème} rang mondial concernant la proportion de femmes présentes dans la Chambre unique ou la chambre basse (18,5 % des députés).

Les progrès en matière de parité, ce sont les socialistes qui les ont permis, avec, notamment, les lois sur la parité de 1999 et 2000. En interne aussi, nous avons avancé sur ces questions, mais des inégalités persistent et nous n'avons pas encore réalisé notre révolution culturelle. Ces quelques propositions pourront permettre de l'entamer. Elles ne sont pas nouvelles, sont régulièrement portées en congrès dans des contributions par exemple. Aujourd'hui, nous sommes à un moment clé de notre histoire. Nous avons su réaliser notre révolution écologiste, gageons que nous ne raterons pas le coche de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes !

- La parité dans toutes nos instances : elle existe dans les textes, pas dans les faits. Les listes de candidat-es proposées aux CA de section, Conseils, bureaux et secrétariats fédéraux et national devront être paritaires sous peine de n'être pas recevables.

- Lors de réunions publiques, meetings, Conseils Fédéraux ou nationaux, Université d'été etc... les tribunes socialistes seront paritaires. De plus, si nous ne pouvons imposer la parité à nos partenaires lorsque nous tenons tribunes communes, nous les inviterons à la respecter.

- Les prises de paroles seront paritaires (Conseils fédéraux et nationaux, conventions, Université d'été notamment). Chaque motion devra présenter une liste « chabada » en début de réunion. En cas de non-respect de la parité, (ce sont les personnes du sexe le moins représenté qui parleront les premières).

- Les Secrétaires Fédéraux/ales aux droits des femmes devront obligatoirement être nommées. Nos statuts sont clairs sur cette question, et pourtant, dans les faits, ce n'est pas respecté. Le non-respect de cette règle entraînera désormais des sanctions financières.

- La parité sera respectée dans les personnes s'exprimant dans nos organes de communication (Hebdo, site Internet...).

- La parité sera encouragée dans les passages medias. Afin d'atteindre cet objectif, une liste de secrétaires nationales et de parlementaire sera travaillée en lien avec le service presse du Parti (domaine de compétence, sujets/moments/lieux où elles peuvent intervenir...).

- Une formation égalité femmes-hommes sera mise en place pour toutes les sessions de l'université permanente et de l'université d'été.

- Des formations à destination des femmes seront organisées dans le Parti afin de favoriser la prise de responsabilité.
- Les horaires de réunions seront aménagés pour permettre aux femmes d'y assister.
- Des crèches / jardins d'enfants seront mises en place lors de chaque CN, congrès, Université d'été, etc.
- Une graphie paritaire sera institutionnalisée (candidat-e élu-e etc).
- Élections uninominales : les listes de candidat-es fournies par les fédérations ne pourront être validées par le National que si elles sont paritaires. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de reversement financier
- Objectif : parité des élus et parité des présidences, pour les prochaines échéances. Pour cela, le travail doit commencer dès maintenant pour permettre l'émergence de femmes dans les circonscriptions gagnables.
- La création d'un conseil mixte de vigilance de la parité permettra de garantir le suivi et l'application de ces propositions ; et de mettre en lumière les lacunes en termes de parité.

Nous ne pouvons –ainsi que l'ensemble des Français-es – que constater certains décalages entre nos principes, nos propositions, les espoirs que nous souhaitons porter et la structure du Parti. Les dirigeant-e-s et élu-e-s socialistes sont parfois considérés comme peu représentatifs de la population et donc éloignés de ses préoccupations. Dans cette optique de rénovation, la parité est un élément central du renouvellement, de la crédibilité et du dynamisme du Parti socialiste et de ses élu-e-s.

Le nouveau modèle sociétal que nous prôtons et la rénovation de nos pratiques militantes passe nécessairement par la prise en compte de ces discriminations.

Bien que le féminisme compte parmi nos valeurs socialistes - ainsi que le rappelle notre déclaration de principes - ce n'est pas encore un acquis réel au sein de notre Parti. Notre engagement en faveur de la parité, fidèle à nos valeurs socialistes, devrait nous permettre de mieux promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans notre société: disparités salariales et de retraites, violences spécifiques, sexisme...

Annexe n° 3 : Propositions du groupe de travail présidé par Olivier Duhamel sur la Haute Autorité du Parti socialiste ;

Haute autorité du Parti socialiste propositions du groupe de travail constitué et présidé par Olivier Duhamel (25 mars 2010)

I. Objet et dénomination

Article 1. Il est institué une Haute Autorité du parti socialiste chargée de faire respecter les règles d'éthique et de droit qui s'imposent au Parti socialiste et à ses adhérents.

II. Composition

Article 2. La Haute autorité du Parti socialiste est composée de sept membres dont quatre n'appartiennent pas au Parti socialiste. Elle prend ses décisions en toute indépendance.

Article 3. Les personnes composant la Haute Autorité, dont quatre appartiennent à un sexe et trois à un autre, sont désignées pour six ans. Elles ne peuvent être révoquées ni leur mandat renouvelé.

La Haute Autorité élit son président parmi ceux de ses membres n'appartenant pas au Parti socialiste et son vice-président parmi ceux de ses membres adhérents au Parti socialiste. Elle désigne, en dehors de ses membres, un secrétaire général, chargé du suivi administratif des affaires dont elle est saisie.

Article 4. Les premiers membres de la Haute autorité sont désignés d'un commun accord par le Premier secrétaire du parti socialiste, le président du groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, le président du groupe parlementaire au Sénat et le président de la délégation des socialistes français au Parlement européen.

Dans ce premier collège deux des membres, l'un adhérent du parti, l'autre n'y appartenant pas, sont désignés pour deux ans, deux autres sont désignés pour quatre ans, tandis que les trois derniers dont un seul adhérent du parti socialiste sont désignés pour six ans.

A l'issue de chacune de ces trois premières périodes, la Haute autorité procède elle même à la désignation de ses nouveaux membres pour six ans .

III. Compétence

Article 5. La Haute autorité du parti socialiste connaît en dernier ressort de tout litige trouvant son origine dans la violation ou la méconnaissance des règles statutaires du Parti socialiste, de sa déclaration de principes et de tout texte à portée éthique dont il viendrait à se doter.

IV. Saisine

Article 6. La Haute autorité du Parti socialiste est saisie, après épuisement des voies de recours internes, par tout adhérent ou instance statutaire du Parti socialiste justifiant d'un intérêt légitime à agir.

En cas d'urgence, le Premier secrétaire du Parti socialiste peut la saisir directement.

Article 7. Le Président et le vice-président de la Haute Autorité rejettent d'un commun accord les saisines manifestement infondées ou ne relevant pas de la compétence de la Haute autorité.

V. Procédure

Article 8. Lorsque la saisine est déclarée recevable, le Président désigne un rapporteur parmi les membres de la Haute autorité. Il ne peut se désigner lui-même. Le rapporteur réunit les pièces nécessaires et les observations des parties. Il procède à toutes investigations utiles et recueille au besoin l'avis des instances statutaires concernées. Il met l'affaire en état d'être jugée et rédige un rapport dans lequel il formule des conclusions sur les suites qu'il convient selon lui de donner à l'affaire.

Article 9. Tout au long de la procédure, chacun peut avoir accès au dossier et être assisté d'une personne de son choix.

Article 10. Les parties sont avisées de l'audience, à laquelle elles doivent personnellement assister, au moins quinze jours avant sa date. Le rapport leur est communiqué dans le même délai.

Article 11. Les audiences de la Haute autorité se tiennent à huis clos.

La Haute autorité peut décider d'un supplément d'enquête.

Elle entend au cours de l'audience le rapporteur et les parties. La ou les personnes susceptibles d'être sanctionnées ont la parole en dernier.

VI. Décisions

Article 12. Le délibéré, auquel le rapporteur ne participe pas, est secret. La décision de la Haute autorité est prise à la majorité de ses membres présents. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante. La décision est motivée par les considérations de fait et de droit qui la fondent.

Article 13. Les sanctions prononcées par la Haute autorité sont celles prévues par les statuts du Parti. La Haute autorité peut également constater un engagement de la part de la personne déférée, adresser des injonctions, y compris financières, prendre acte d'un accord entre les parties. En matière électorale, elle peut annuler ou rectifier les résultats des scrutins internes au Parti ou organisés par lui.

La Haute autorité décide de la publicité de ses décisions. Elle peut les assortir d'une ou plusieurs recommandations.

VII. Fonctionnement

Article 14. Le Parti socialiste met à la disposition de la Haute autorité les moyens nécessaires à son fonctionnement. Il assure notamment la rémunération de son secrétaire général.

Olivier Duhamel, Sylvie Hubac, Janine Mossuz-Lavau, Jean-Marcel Bichat, Antoine Garapon, Jean-Etienne Giamarchi, Denis Salas.
25 mars 2010.

Annexe n° 4 : Contribution de Pierre Moscovici, député, responsable du pôle économique ;

Paris, 18 mai 2010.

Cher Arnaud,

Suite à ton mail et après les travaux de la commission « rénovation » dont Martine Aubry t'a confié la présidence et à la veille de nos réunions en Bureau National puis en Conseil National, tu voudras bien trouver ci-joint mes positions, qui ont constamment été défendues de manière constructive par Emeric Bréhier, concernant les cinq points essentiels : primaires, congrès, autorité éthique, parité - renouvellement - diversité, cumul des mandats

1- Les primaires

Comme nous l'avions en son temps écrit ensemble dans une contribution générale en vue du Congrès de Reims, je suis favorable au principe des primaires ouvertes. Celles-ci sont avant tout une procédure mise en place par le Parti socialiste. Je ne mésestime pas pour autant l'apport que pourraient représenter nos partenaires traditionnels que sont le PRG et le MRC. En ce qui concerne les Verts (ou Europe Ecologie), il importe que la candidate ou le candidat soutenu(e) par le Parti socialiste dispose de réserves de voix pour le 2nd tour. En outre, il me semble inévitable d'accepter avec eux une confrontation idéologique avant le nécessaire rassemblement du tour décisif. A ce stade, un élargissement de ces primaires au-delà des seuls PRG et MRC me semble donc inadéquat.

Les seuils proposés dans ton rapport (5% des titulaires du CN, de Conseillers régionaux ou de Conseillers généraux, ou de maires de plus de 10 000 habitants) - même si je regrette l'impossibilité de permettre à des militantes et militants, voire à des citoyens, de soutenir une candidature - me paraissent respecter la capacité de candidatures aux profils différents. Je préférerais toutefois que soit indiqué un nombre, à déterminer, de « grands électeurs ».

J'acte ta proposition d'un Comité national d'organisation des primaires - décliné dans chaque département - avec au surplus une Autorité régulatrice. De la même manière, je partage l'objectif - ambitieux - d'un bureau de vote par canton (au minimum) ou d'un bureau de vote par tranche de 10 000 électeurs. Enfin, je m'accorde avec toi sur la composition du corps électoral.

Je te réaffirme mon souhait d'une primaire à deux tours avec la possibilité de déclarer sa candidature jusqu'au 14 juillet 2011 : la campagne peut être longue, le scrutin doit être simple.

2- Les Congrès

Tout d'abord, je te réaffirme mon opposition résolue à l'absence d'un Congrès avant les primaires. Si tel devait être le cas je m'y opposerais avec force tant je considère que ce dispositif modifierait grandement - de manière tellurique même - notre conception du PS. On profiterait alors des primaires pour en faire une organisation présidentialisée alors même que tous - ou presque - souhaitons au contraire le « re-parlementariser », les primaires permettant justement d'externaliser le choix de notre candidat(e). Connaissant ton combat pour une VIème République, je n'imagine pas un instant que tu adoptes une position différente. Je milite donc pour la tenue d'un Congrès - fût-il extraordinaire - au lendemain des cantonales de mars 2011, permettant à tout le moins de rassembler les travaux des conventions et forums des idées et lançant ainsi le processus des primaires ouvertes. Cela étant dit, je partage le calendrier envisagé pour la suite, à savoir un Congrès ordinaire à l'issue de la présidentielle suivie d'un autre à mi-mandat.

Pour ce qui concerne le déroulé de nos Congrès, je partage l'esprit de ta proposition, par ailleurs assez proche de celles que nous avons pu soumettre au débat lors des réunions de la Commission : un seul et même vote sur les motions et le 1er secrétariat (obligatoirement le 1er signataire de la motion d'orientation) ; si aucune motion n'obtient la majorité absolue au 1er tour, un 2nd est organisé avec une prime majoritaire pour la motion arrivée en tête si plus de deux motions se présentent aux suffrages des militantes et militants. Les motions présentes au 1er tour peuvent évidemment fusionner en vue de ce second tour. Je préconise enfin que seules les motions ayant dépassé 15% des suffrages exprimés puissent se maintenir (ou seules les 3 arrivées en tête). Dans ce cadre, le Congrès qui se réunit est un moment d'affirmation de la ligne politique du Parti et de mise en scène de la nouvelle équipe réunie par le (la) 1er secrétaire.

Par ailleurs, je partage ton souhait de faire des 1ers fédéraux des membres de droit – et non plus titulaires – du Conseil national, réduisant fortement les effectifs de celui-ci, ainsi que ceux du Bureau National. Toutefois, je trouve que nous devrions aller plus loin et faire en sorte que la vie du Conseil National soit densifiée par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Enfin, j'ai bien noté que ce dispositif national devra s'appliquer aux Fédérations.

3-Autorité éthique

Je prends acte des préconisations du groupe de travail conduit par Olivier Duhamel et peut en partager les conclusions. Une Autorité composée de 7 membres dont le Président ne serait pas membre du Parti, dont la désignation serait établi lors du Congrès à une majorité qualifiée (les 3/5^o me paraîtrait une bonne proportion) intervenant en cas de recours et pouvant le cas échéant constituer une autorité de sages pour la procédure des primaires.

4- Parité – diversité – renouvellement générationnel

Si je partage les objectifs affichés, je souhaite nous mettre en garde collectivement contre une méthode trop centralisée qui, si elle était adoptée, ne pourrait que conduire à des désordres locaux et des désagréments nationaux. Si nous devons à l'évidence faire plus et mieux sur la parité, cela passe davantage par des circulaires précises puis un travail fin du secrétariat aux élections que par des décisions unilatérales. De même, si les objectifs de diversité et de renouvellement doivent être pris en compte, la bonne méthode serait sans doute de partir d'abord et avant tout d'un dialogue avec les Fédérations plutôt que du seul travail de la commission électorale. D'autant que ces objectifs politiques ne sauraient être atteints uniquement par le PS mais devraient également être partie prenante de nos accords avec nos partenaires. Nonobstant ces remarques, je partage l'idée de travailler rapidement sur l'ensemble de ces dispositifs et d'envisager la mise en place de bonus-malus.

5- Le cumul des mandats

En la matière, nous ne partons pas de rien, puisque les socialistes furent à l'origine de chacune des lois restreignant le cumul des mandats. Ne nous faisons donc pas de faux procès : il n'y aurait pas les « mauvais », cumulards n'ayant en tête que la perpétuation de leurs sphères d'influence, et les « bons », anti-cumulards porteurs des valeurs démocratiques. Chacune et chacun d'entre nous est d'accord pour parvenir à l'interdiction du cumul entre les fonctions parlementaires et celles d'exécutifs locaux. Nous pouvons toutefois diverger sur l'analyse politique et sur l'application de cette volonté dans la période.

Évitons les démarches masochistes, qui nous affaiblissent, ou inapplicables, qui ne serviraient qu'à fabriquer une coupure désastreuse entre les militants et les élus, voire des dissidences. Ainsi, je pense qu'il serait préférable d'affirmer haut et fort, à l'occasion de la prochaine échéance présidentielle, que nous mettrons en œuvre ces dispositions, couplées avec un véritable statut de l'élu local et une revalorisation du travail parlementaire, dans le cadre d'une réforme institutionnelle globale – à laquelle Martine Aubry a, je crois, demandé à Manuel Valls de réfléchir. Il serait plus hasardeux, et même dangereux, de procéder à un désarmement unilatéral, comme l'a, de façon implacable, démontré Guy Carcassonne dans une tribune récente.

Aussi, je pense que le véritable moment de cette conquête démocratique devra se dérouler à l'occasion des échéances de 2014, où chaque parlementaire socialiste, député comme sénateur, en situation de cumul devra faire état de son choix devant les militantes et militants, puis devant les électrices et électeurs. Bien évidemment, cette date butoir n'empêcherait en rien de travailler dès maintenant à la mise en place de dispositifs de succession au sein des assemblées parlementaires comme des collectivités locales.

Voilà, cher Arnaud, les réflexions dont je souhaitais te faire part à l'issue des travaux de la Commission que tu as présidé. T'en souhaitant bonne réception et demeurant à ta disposition pour poursuivre cet échange, je te prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Amicalement,

Pierre MOSCOVICI

Annexe n° 5 : Contribution de Gaëtan Gorce, député ;

Contribution personnelle à la Convention Renovation Que faire du parti socialiste aujourd'hui ?

Au fond, le Parti socialiste se trouve aujourd'hui un peu dans la situation du parti communiste dans les années 60 : on ne peut rien faire avec lui mais on ne peut rien faire non plus sans lui.

Son appareil est demeuré rétif à la réforme, incapable de se remettre en question, figé dans ses archaïsmes et ses querelles. Mais il n'existe pas d'alternative.

Certes le chantier est immense. Et la tâche à conduire exactement à rebours de celle accomplie entre 1971 et aujourd'hui. Le PS n'a plus de leader : il lui faut donc s'en donner un ! Il est privé d'allié, faute non de volonté mais de possibilités : il lui faudra donc d'abord agir seul ! Il n'est plus porté par le mouvement de la société, sa foi dans le changement et le progrès : il devra donc se redonner un projet mobilisateur qui tienne compte des réalités de la société d'aujourd'hui. On peut défaillir devant l'ampleur du travail à accomplir. On peut aussi y trouver matière à enthousiasme.

Plutôt que simplement placer ses pas dans ceux des grands anciens, c'est un nouveau chemin qu'il faut ouvrir, un nouveau chapitre qu'il faut écrire.

À ce stade, la question de l'outil est évidemment essentielle. Dans quel état se trouve le parti socialiste ? Ai-je besoin d'y revenir, tant on l'a laissé rouiller comme un vieux et grand navire, oublié au bord d'un quai ? Tournons-nous plutôt vers les solutions !

1) D'abord remettre les courants à leur place

Depuis trop longtemps, « l'appareil » ne travaille plus, ne pense plus. Il ne faut pas s'étonner qu'il ne gagne plus. La raison en est simple : le pouvoir au Parti Socialiste est devenu une sorte de rente à laquelle les bénéficiaires n'ont pas envie de renoncer. Cette rente, ce sont les courants, les sensibilités, héritiers de vrais débats aujourd'hui dépassés et paravents d'ambitions personnelles toujours renouvelées. Derrière chaque courant, il y a des places, des avantages à distribuer. La logique « proportionnelle » sur laquelle ils sont fondés garantit à chacun sa juste part de mandats locaux, nationaux et européens. Il suffit pour y prétendre, de réunir à un congrès, plus de 5% des suffrages et la porte s'ouvre sur le grand partage.

Avec de tels appâts, il n'est pas difficile de se faire une clientèle. La constituer, l'entretenir, protéger ses intérêts demande cependant, face aux appétits des concurrents, une dépense d'énergie, un effort d'attention, qui ne sont plus disponibles pour les tâches jugées plus ingrates : comprendre les mutations de notre société, en débattre, faire vivre les idées. Celles-ci ne sont plus que prétextes à des conflits instrumentalisés selon des rites bien connus, ravivés à chaque congrès. Dans un tel système, le changement ne peut venir de nulle part. L'on peut sans risque aucun se démarquer le temps de se constituer un petit capital, sans perdre pour autant sa place dans les instances de pouvoir. Le vent de la défaite électorale peut bien souffler, comme en 1993 et 1995, et même redoubler de force et d'intensité comme en 2002 et en 2007, il ne parvient pas à ébranler ces casemates calfeutrées qui ne laissent pas passer le moindre air frais. La bataille des présidentiables peut même apparaître sans véritables conséquences dans la mesure où elle n'entraîne pas la perte de ses véritables joyaux de la couronne socialiste que sont les mandats locaux. On l'aura compris, le Parti Socialiste, qui rêve d'une sixième République, a succombé depuis longtemps aux délices de la quatrième.

Ses structures pourtant sont encore solides : un réseau militant qui couvre tout le territoire et que l'espoir peut remobiliser comme l'a montré le succès des nouveaux adhérents ; un nombre considérable d'élus locaux dotés d'une légitimité incontestable auprès de nos concitoyens, doués d'une vraie compétence et d'une expérience du pouvoir, trop peu sollicités et dont la capacité d'initiative et d'invention peut s'user sous l'effet du cumul des mandats ; une position électorale enfin, stratégique, centrale, forte, décisive et que la succession d'échecs n'a pas entamé mais, au contraire si l'on en juge par la réaction de 2010, renforcé.

2) Ouvrir les portes et les fenêtres !

Il existe donc un potentiel ! Encore faut-il le valoriser, le renforcer, l'élargir, voire même le dilater. La cible est claire. Elle est constituée par ses milliers de militants, ses centaines de milliers d'électeurs en provenance du reste de la Gauche et pour partie du centre, et aujourd'hui en déshérence. C'est à eux et non aux appareils, qu'il faut d'abord s'adresser.

C'est d'eux que viendra la régénération du parti socialiste. La Gauche en arrive à une nouvelle étape de son histoire. D'abord républicaine, tout au long du dix-neuvième siècle, puis radicale et enfin socialiste, elle entre désormais dans une nouvelle ère, qui suppose, comme à chaque étape, le dépassement de son identité précédente. La nouveauté de la période qui s'ouvre tient peut-être au fait que jusqu'alors la mue s'était faite au bénéfice de son aile la plus à Gauche, à travers un processus de radicalisation qui s'est interrompu avec le communisme, marquant mieux encore l'originalité de la période qui s'annonce. Il ne s'agit plus de céder à la pente naturelle d'un sinistrisme accentué qui a marqué tout notre vingtième siècle, mais de réussir la synthèse d'un courant issu de l'économie industrielle, le socialisme, avec ceux issus de sa crise. L'écologie naturellement mais aussi les mouvements de société comme le féminisme ou ceux pour la diversité culturelle ou sexuelle ou la lutte des consommateurs...

Le parti socialiste doit donc s'ouvrir sur la société. Et lancer au plus vite des « assises de l'alternative » auxquelles toutes celles et tous ceux qui sont disponibles pour préparer la reconquête politique seraient invités à participer. Il n'y aurait qu'avantage dans ces conditions à faire désigner notre leader dans le cadre de ce rassemblement, par la masse des nouveaux adhérents. Ce choix devrait intervenir le plus tôt possible pour que se dresse face à Nicolas Sarkozy un leader fort d'une formidable légitimité. La dynamique qui en résulterait balayerait les inquiétudes que certains peuvent aujourd'hui nourrir sur les dangers que représenterait la concurrence de l'extrême Gauche ou du Centre. Une telle formule supposerait naturellement qu'à côté de ce Président élu travaille un secrétaire général qui se consacre exclusivement au Parti et qu'à un conseil national moribond (actuellement élu sur la base des motions¹) soit substitué un forum national élu au scrutin de liste uninominal, à l'échelle départementale. Ainsi les délégués des militants seraient bien les délégués des militants !

3) Rendre le pouvoir aux adhérents

Cette modernisation devra en effet s'accompagner, comme un pendant naturel, d'une démocratisation, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes de vote individuel, **garantissant la primauté des choix des membres sur l'autorité des dirigeants. À la méthode surannée des motions**, supposée couvrir tous les sujets, **devra succéder un vote par thème**, garant de la clarté des orientations politiques et de l'adhésion des membres.

¹ et qui ne peuvent supporter d'y siéger plus de deux heures d'affilée si l'on en juge par l'absentéisme croissant au fil des discours.

Le PS se veut le représentant d'une nouvelle démocratie et ses modes de fonctionnement empruntent aux pratiques les plus archaïques de la démocratie représentative. D'où l'idée de transformer le « Saint-Tropez socialiste » que constitue désormais l'Université de La Rochelle, en **conférence nationale annuelle**, lieu de travail et de débat, où le poids des adhérents serait garanti par un principe simple : **un représentant élu par section** constituerait cette assemblée appelée à se prononcer sur la position que prendra le parti sur l'ensemble des dossiers d'actualité. Dans l'intervalle, **des conventions thématiques** permettront un vote des militants sur les orientations constitutives de notre projet politique. Élaborés pas la Direction à partir des travaux des commissions nationales réunifiées, chaque texte et les éventuels amendements déposés, seront soumis au suffrage universel des militants.

Cette démocratie semi-directe serait la meilleure manière de garantir la participation de tous, tout en dépassant l'influence et la captation de pouvoir par les anciens courants et leurs dirigeants. Elle garantirait la continuité de l'axe décisionnel entre un Président du parti issu du choix des militants et les orientations soumises au vote.

On l'aura compris : la solution que je préconise suppose une rupture. Rupture avec les habitudes certes d'un parti ankylosé par ses courants, divisé par ses chapelles, en contradiction avec l'objectif même qu'il s'assigne pourtant ouvertement ; rupture par conséquent avec une règle, la proportionnelle qui ne sert plus que de prétexte à des ambitions concurrentes. Cela doit-il signifier la disparition des sensibilités ? Celles-ci ne sont-elles pas indispensables à la vitalité démocratique d'une organisation dont l'expansion aura encore accru la diversité ? À l'évidence, oui.

Mais pourquoi faudrait-il lier indissolublement la discussion de fond et les enjeux de pouvoir, au point, comme par le passé, de laisser les seconds cannibaliser la première ? D'où la proposition de les doter d'un véritable statut, de mesurer leur influence aux parrainages (nombre de militants, de parlementaires) qu'ils pourront recueillir pour se déclarer et être ainsi représentés dans les commissions nationales qui devraient devenir des forums permanents, contribuant à nourrir la réflexion du parti et de ses instances. Mais leur rôle ne devra en aucune manière être étendu à la sélection des candidats, à la direction du parti ou aux fonctions électives qui devront répondre au contraire à des critères politiques partagés : la promotion des femmes, la diversité de manière générale, le renouvellement indispensable à vitalité d'une grande organisation. On objectera qu'une tel changement ne sera pas sans évoquer une forme de retour en arrière et les statuts de l'ex SFIO. Sans avoir besoin de rappeler que l'histoire de celle-ci ne se résume à la période triste des années 50-60, qui en a incarné le déclin, remarquons que la « SFIOïsation » du Parti socialiste est déjà en route sans que l'on ait eu besoin pour cela d'en retrouver les statuts.

4) Inventer un nouveau militantisme

Sur ces bases, l'organisation à construire devra donc être avant et par-dessus tout attractive, c'est-à-dire le contraire d'un appareil coopté malthusien. La formule des adhérents à 20 euros avait en quelque sorte ouvert la voie.

Elle doit être renouvelée et même institutionnalisée. L'adhésion doit changer. Elle peut et doit prendre plusieurs formes comme la citoyenneté moderne qui en est le fondement. À motivation différente, réponse adaptée.

Pourquoi faudrait-il être choqué que le militantisme traditionnel coexiste avec d'autres formes d'engagement qui se traduiraient par des contributions ponctuelles mais informées ? Pourquoi le premier ne devrait-il pas, à défaut d'être professionnalisé, ce qui en changerait la nature, être organisé et modernisé à l'instar de ce qu'ont fait nos amis du Parti Socialiste ouvrier espagnol par exemple ? Ceux-ci se sont dotés d'une force militante percutante, facilement mobilisable et utilisant des méthodes ouvertes de communication : porte à porte systématique, mailing ciblé connecté à des campagnes d'informations nationales permettant de garantir l'impact et la cohérence du message.

Que la direction du PS ne dispose d'un fichier central de ses adhérents que depuis quelques mois et toujours pas d'un fichier centralisé des sympathisants, établi pourtant par ses sections et ses élus, apporte la preuve d'un amateurisme qui n'est plus guère acceptable aujourd'hui. Non pas qu'il s'agisse de confondre l'organisation d'un grand parti avec celle d'une entreprise, mais simplement au nom d'un principe simple, qui veut que **si l'on croit à ses idées, l'on se donne les moyens de les faire triompher**. Et que dans une société où la communication tient une si grande place, notre devoir est d'utiliser des techniques modernes à partir desquelles la diffusion de notre message peut être assurée.

Une telle évolution devra ouvrir sur **la création de sections thématiques**, en plus des sections territoriales, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent, d'apporter leurs compétences, leur expérience et leur contribution à l'approfondissement de la réflexion collective. Une telle démarche supposera aussi **une véritable formation de nos cadres** dont un réseau devra pouvoir organiser, animer les réunions. Se dessinera alors un parti moderne, citoyen, bouillonnant à la base, offrant à ses membres une vraie capacité de mobilisation et d'expression.

5) Pour un vrai « chef de l'opposition » légitimé par les primaires

Outre les progrès qu'elle ferait connaître à notre démocratie interne, cette formule permettrait enfin à la Gauche de se doter **d'un parti dont l'organisation serait en parfaite adéquation avec ses objectifs** à savoir la conquête de la présidence de la République puis d'une majorité parlementaire. Le quinquennat a rendu cette mutation plus nécessaire et plus urgente. Devenu un super Premier ministre, le Président sortant devra trouver en face de lui, pendant la durée de son mandat, comme lors du scrutin présidentiel, un véritable chef de l'opposition, sûr de son autorité politique, tendant toutes ses forces vers l'objectif choisi par le parti dont la base aura été élargie, capable de faire valoir ses orientations en appelant aux militants. Appuyé sur un appareil renoué, il partira à la bataille dans les meilleures conditions, en tout cas bien différentes de celles que connut en 2007 Ségolène Royal.

Le plus surprenant est qu'une telle évolution ne fasse pas l'unanimité. Certains plaident même pour dissocier la désignation du leader du parti de la désignation de celui qui les représentera à la présidentielle. Dans le temps, et peut-être même dans les personnes ! J'invite tous ceux qui veulent travailler à une véritable rénovation, à se défier de cet argumentaire. Qui ne voit tout d'abord qu'il n'a pour objet que de gagner du temps en faisant d'une opportunité un principe. Là encore, les présidentiables veulent donner le change. Parce qu'ils ne se sentent pas prêts pour 2010, ils plaident pour reporter à 2011 un choix auquel ils veulent participer.

Mais, n'avons-nous pas été suffisamment instruits par le précédent de 2006 des effets dilatoires d'un tel report ? Pouvons-nous imaginer et supporter une nouvelle querelle des chefs, larvée, diluée dans le temps, qui concentrera l'attention au détriment du travail d'opposition et de la reconstruction. Et quelle sera l'autorité d'un premier secrétaire privé de la possibilité de se présenter à la présidentielle ou s'il ne l'est pas, soupçonné de n'agir que dans ce but ? Et quelle sera sa légitimité s'il devait, au bout du compte, se voir préférer un autre candidat ? Toutes ces expériences, nous les avons faites. Nous avons vécu ces épreuves, traversé ces crises.

Ne pouvons-nous pas, une fois pour toutes en tirer les leçons ? Tout, l'histoire récente, l'évolution des institutions, les attentes de l'opinion plaident pour une unité de direction et le choix rapide de celui ou celle qui devra l'assumer avec pour contrepartie naturellement, d'en rendre compte en cas d'échec, en abandonnant automatiquement sa « couronne ».

D'où la question des primaires. S'il s'agit de primaires ouvertes aux représentants d'autres organisations de Gauche, j'y serais fondamentalement opposé. Cela signifierait que le parti socialiste, loin de s'être transformé en un grand parti de Gauche, aura laissé sur ses marges des organisations suffisamment représentatives en élus et en militants, pour justifier une telle compétition ; ou bien, que le parti socialiste se sera montré suffisamment dissuasif, pour n'avoir pas su accueillir des centaines de milliers de sympathisants qu'il a pour vocation à rassembler. Ce serait au fond un constat d'échec ou pire encore, la corde de rappel pour un présidentiable recalé en interne qui compterait sur l'appui populaire pour finalement parvenir à s'emparer du parti. Ce qui nous ramènerait à l'hypothèse précédente d'une crise de légitimité dont il semble préférable de se garder. S'il s'agit en revanche de faire des primaires le moyen de la transformation souhaitée du parti socialiste, alors c'est naturellement dans ce sens qu'il faut aller. Celles-ci devront être le plus large possible si l'on ne veut pas limiter le choix aux seuls personnalités acceptées par leurs pairs, la candidature doit être ouverte à toute personne soutenue par au moins un parlementaire ou un membre du conseil national. Et l'élection se déroulera sur un seul tour : qui peut croire qu'un candidat incapable de créer un élan majoritaire dès le premier tour des Primaires socialistes, qui ne soit capable de s'imposer qu'après négociations et arrangements, puisse rassembler les Français ? Il faut faire le pari d'une dynamique ou alors en rester à nos tristes pratiques actuelles !

Le nouveau modèle qui vous est proposé ne répond à aucun objectif tactique. Il n'est pas le résultat de savants dosages. Il vise simplement, ce qui devrait être de bon sens, à adapter notre organisation à ses objectifs et à notre stratégie. C'est bien le moins !

Gaëtan Gorce, député, membre du Conseil national

Le mercredi 12 mai 2010

Annexe n° 6 : Synthèse par Paul Alliès, Secrétaire national adjoint à la Rénovation, des réflexions militantes sur la Rénovation.

- Sur la rénovation comme nécessité :

« Je n'ai adhéré au PS qu'il y a un an par Internet, pour des motifs idéologiques et professionnels ; j'ai adhéré parce que je pensais que le PS devait se reconstruire et que j'avais très envie de me mobiliser en ce sens ».

Marie-Noelle Blanquier, Vernet-les-Bains (66), juin 2009

« Si nous avons choisi la gauche c'était dans l'espoir d'y trouver un peu de fraternité ; où est-elle ? Le système politique français et le PS en particulier est un système moyenâgeux. C'est tout l'appareil du Parti, toute la conception du Parti qui est à revoir. Il doit être irrigué en permanence par les innovations, les besoins et les dynamiques émergeant dans la société »

Section de Quillan (11), octobre 2009

- Sur les mandats électifs :

« Il faut prévoir un accompagnement social pour nos ceux qui ne seront pas reconduits ou ne seront pas élus pour protéger nos talents et éviter le cumul des mandats. Les candidats doivent recevoir une formation et ne pas être laissés seuls dans la nature »

Thomas Petit, Délégué fédéral (77), décembre 2009

« Il faut limiter à trois les mandats successifs des parlementaires. Une taille limite des communes devrait être précisée : être adjoint au maire d'une commune de 300 habitants ou d'une ville de 300.000, ce n'est pas la même chose ».

Section de Ploemeur (56), septembre 2009

- Sur les Primaires :

« L'apport des sciences cognitives est particulièrement intéressant à mettre en perspective avec une action politique organisée et hyper-structurée. L'essor d'un mouvement culturel serait une arme politique de premier ordre. Je vous propose de mettre en œuvre une campagne politique de type 2.0. »

William Detournay, courriel, décembre 2009

« Nous demandons la reconnaissance du vote par correspondance. En effet, nous trouvons choquant qu'au moment où on propose des élections primaires ouvertes au plus grand nombre, des militants fidèles et informés ne puissent s'exprimer car malades ou occupés par des contraintes professionnelles ».

Section d'Anglet (64), novembre 2009

« Que reste-t-il aujourd'hui de ce qui faisait, il y a encore une cinquantaine d'années, la définition d'un parti politique ? Rien ou presque. En effet, un parti politique servait à former des militants et des « élites », à animer en continu le débat politique et à conquérir le pouvoir. Il ne brille plus guère en matière de formation et d'animation tant il est devenu avant tout une machine électorale. La désertion militante et la dépolitisation du débat public sont avant tout une réponse à cette évolution. L'organisation de primaires n'est ou ne sera pas à l'origine de la transformation de nos partis politiques. Elle ne peut au pire que confirmer une évolution en traduisant dans les faits une étape supplémentaire dans l'acceptation de la logique institutionnelle de la Ve République par les socialistes depuis l'élection de François Mitterrand en 1981. Ce dernier, par réalisme politique, ne s'est-il pas coulé dans des institutions qu'il dénonçait quelques années plutôt comme un « coup d'Etat permanent » ? (...) Il ne faut donc pas faire porter aux primaires une trop grande responsabilité ou y voir par leur simple organisation la fin d'un monde. Elles ne feront qu'entériner une évolution politique. »

Didier Fischer, conseiller régional PS (78), mai 2010

- Sur la démocratie dans le Parti :

« On peut disposer des meilleurs statuts (comme de la meilleure Constitution du monde) mais tant qu'ils ne seront pas protégés (appliqués) et défendus par une commission juridique spéciale indépendante (comparable toute proportion gardée à notre Conseil Constitutionnel) autre que la commission des conflits, les « barons » pourront dormir tranquilles. »

Daniel Negroni, Bezons (95), novembre 2010